Mignovillard

Bulletin municipal 2009

DOSSIER : La tempête, 10 ans après

Une place dédiée à la Guerre d'Algérie

Le lavoir rénové et inauguré

Le succès de la Fête de la Saint-Michel

COMMUNE DE MIGNOVILLARD
Petit-Villard / Froidefontaine / Essavilly

Sommaire

3 Le mot du Maire
4 mignovillard.fr, tout Migno en un clic !
5 Au Conseil municipal en 2009
8 Les bons comptes de 2008
12 Les travaux faits et à faire
13 Commission Urbanisme
14 Routes : un investissement pluri-annuel ambitieux
15 Assainissement : une nouvelle station en 2010
16 Eau, électrification, réflexions…
17 Commission Embellissement, environnement
18 Commission Sports / Commission Périscolaire
19 Commission Bois & forêts / Extension de l'école
20 Communauté de communes du Plateau de Nozeroy
21 **Le dossier** : La tempête, 10 ans après…
27 État civil : naissances, mariages, décès
28 Ça s'est passé cette année
30 Nos jeunes années…
31 Familles rurales "Arc-en-Ciel"
32 Du côté de l'école
34 La Bouquinette
36 Le Comité des fêtes
37 La Seigne des Barbouillons / Les Sapeurs-Pompiers
38 Atelier d'arts plastiques du Club Unesco
39 Le Club de la Cordialité / La gym : tous en forme !
40 Histoire : Le bulletin paroissial…
42 Les infos municipales
43 Les tarifs municipaux
44 Les formalités administratives
45 Trier et réduire nos déchets

MENTIONS LÉGALES

Mairie de Mignovillard / 4, rue de Champagnole / 39250 Mignovillard / Tél. : 03 84 51 31 02 / mairie@mignovillard.fr
Directrice de la publication : Anne TARRIUS, Maire / Conception, mise en page : Florent SERRETTE / Impression : Imprimerie Mourier
Dépôt légal : décembre 2009 / Imprimé à 400 exemplaires - Photos, illustrations : DR

Le mot du **Maire**

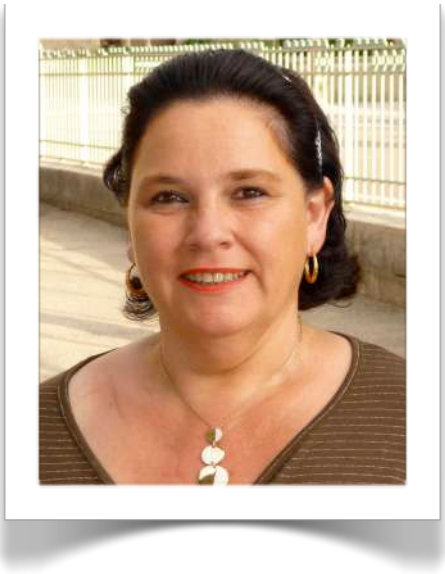

Voici venue la fin de l'année et le moment de vous présenter l'activité du Conseil municipal.

J'espère que vous prendrez plaisir à la lecture de ce nouveau bulletin qui se veut **un trait d'union** entre les habitants et la Mairie.

Vous informer des réalisations et des projets qui nous concernent tous, mais aussi essayer de retracer au mieux les événements de l'année écoulée, tel est notre but.

1999-2009 : voilà 10 ans maintenant que la tempête est passée et notre forêt en garde encore des traces…

Nous avons souhaité faire dans ce bulletin un bilan de ces 10 années et montrer les enjeux des futurs plans d'aménagements forestiers. Une nouvelle gestion s'impose si nous voulons transmettre un patrimoine aux générations futures.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin, des informations sur les **associations** de notre commune. Je les remercie pour leur implication, car elles participent grandement au dynamisme du village. Toutes sortes d'activités sont proposées sur place pour les jeunes et les moins jeunes, activités sportives, culturelles, sans oublier les associations qui gèrent de véritables services apportés à la population.

J'en profite aussi pour remercier tout particulièrement les bénévoles qui font de la **Fête de la Saint-Michel** un véritable succès. Cette fête relancée l'année dernière, a connu cette année une très grande affluence. Merci à tous ceux qui donnent de leur temps pour que cette fête soit une réussite !

Au niveau des réalisations communales, **certains dossiers sont complexes** et vous semblent peut être avancer lentement….

Le **PLU** (Plan local d'urbanisme) a pris environ un an de retard suite aux observations des services de l'Etat qui nous ont obligés à revoir notre dossier de manière très importante.

L'enquête publique est maintenant terminée et le dossier suit son cours.

En ce qui concerne **l'assainissement**, nous n'avons eu que deux réponses d'entreprises lors de notre appel d'offres, ce que nous avons jugé nettement insuffisant pour un dossier de cette importance. Un nouvel appel d'offres sera donc relancé prochainement.

Le **désengagement des services de l'Etat** pour ce dossier nous a amenés à choisir un nouveau cabinet d'études pour les remplacer, ce qui nous a aussi fait perdre du temps.

Par contre, le projet d'**extension de l'école** et de rénovation de la Mairie (en particulier l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite), que vous découvrirez dans les pages suivantes, avance de manière satisfaisante. C'est un point très positif puisque 120 enfants sont inscrits cette année à l'école et que nous nous devons de les accueillir le mieux possible.

De même, le projet du **futur lotissement** qui sera réalisé par le Foyer Jurassien, rue de Frasne, suit son cours et une 1ère proposition devrait nous être faite très prochainement.

Comme vous voyez, certains dossiers avancent plus vite que d'autres et il faut souvent faire preuve de **patience** et de **ténacité**, ce qui n'est pas toujours facile quand on voudrait que les choses bougent et avancent plus rapidement.

Je voudrais aussi vous faire part des inquiétudes des Maires formulées au cours du **92e Congrès des Maires de France**, au sujet des différentes réformes annoncées :

- Tout d'abord, au sujet de **l'intercommunalité**. Bien sûr, les Maires sont favorables à l'intercommunalité, mais celle-ci doit seulement rester un outil permettant de **faire à plusieurs ce qu'on ne peut faire seul**. Et si une date butoir pour l'achèvement de la carte intercommunale est certes nécessaire, l'évolution de l'intercommunalité doit rester fondée sur le **volontariat** et ne peut être conçue comme l'antichambre de la disparition des communes.

- L'instauration de la **"taxe carbone"** appelée aussi *« contribution climat-énergie »*. Si l'Etat promet une compensation aux particuliers, il n'en est pas de même pour les communes. Les communes rurales seront donc durement touchées par cette nouvelle taxe, il faudra en tenir compte dans nos budgets….

- La **suppression de la taxe professionnelle**. Si la suppression de cet impôt peut être favorable à la compétitivité de nos entreprises, les Maires sont inquiets des compensations apportées par l'Etat aux communes. Car si l'Etat promet une compensation à l'euro près pour 2010, de **très grandes incertitudes** demeurent pour le long terme.

- Enfin, **la réforme des institutions territoriales**. Le futur conseiller territorial qui siégera à la fois à la Région et au Département pourra-t-il assumer complètement la charge de travail de deux fonctions bien différentes ? Ne pouvant plus être pleinement sur le terrain, ne sera-t-il pas très **éloigné des préoccupations** des citoyens et des élus ? Faut-il faire disparaître des structures qui sont peut être à réformer, mais qui actuellement garantissent le fonctionnement de notre démocratie pour tous les citoyens, ainsi que la proximité avec leurs élus locaux qui connaissent bien leur territoire ?

Sur tous ces points, les Maires de France ne sont pas défavorables aux réformes, mais ils demandent **un véritable dialogue avec l'Etat** en souhaitant être associés pleinement dans une véritable démarche d'échanges et de concertation.

Je termine en remerciant l'ensemble du Conseil municipal ainsi que tout le personnel communal pour sa disponibilité et sa compétence au service de tous.

Je souhaite aussi la **bienvenue aux nouveaux habitants** en leur souhaitant une parfaite intégration au sein de notre commune.

Ce bulletin leur permettra aussi de trouver toutes les informations utiles dans leur nouvel environnement.

Une nouvelle année va commencer, et pour notre commune ce sera à l'heure d'internet. En effet, le **site internet** de Mignovillard vient de voir le jour. Ce site sera un complément du bulletin municipal et vous pourrez y retrouver toutes sortes d'informations utiles.

Vous découvrirez aussi l'histoire de la commune, son patrimoine, des photos… mais je n'en dit pas plus. Je vous donne rendez-vous sur le site : **mignovillard.fr**. Bonne découverte !

Au nom du Conseil municipal, du personnel communal, et en mon nom personnel, je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année et une **bonne et heureuse nouvelle année 2010**.

Anne TARRIUS
Maire de Mignovillard

mignovillard.fr : tout Migno en un clic !

NOUVEAU

Et si vous pouviez trouver, en un seul et même endroit, toutes les informations utiles et l'actualité de la commune, **7 j/7 et 24 h/24** ?

C'est désormais possible, avec le nouveau et premier site internet de la Commune de Mignovillard, accessible à l'adresse **www.mignovillard.fr**.

Le site doit d'abord être un nouvel **espace d'information et d'expression** pour l'ensemble des habitants de la commune. C'est ainsi que l'on peut trouver, en ligne, les comptes rendus du Conseil municipal, des renseignements sur les projets en cours, les finances communales, la vie quotidienne, les formulaires administratifs…

L'actualité tiendra également une place importante, en fournissant régulièrement et de manière réactive les dates des animations, des rendez-vous, des événements qui font la vitalité et la richesse de Mignovillard.

Enfin, ce site internet sera une belle **vitrine touristique**, présentant la commune, son histoire et ses atouts pour les vacanciers, hiver comme été.

La conception graphique du site a été réalisée par l'Agence Révélateur, de Baume-les-Dames, pour **1 883,70 €**. Le contenu, qui s'enrichira au fil du temps, est ajouté par la Commune.

La mise en place du site s'accompagne d'une nouvelle adresse e-mail pour la Mairie. Les courriers électroniques peuvent désormais être adressés à **mairie@mignovillard.fr**

Enfin, la présence de Mignovillard sur internet est assurée sur Twitter et Facebook, 2 réseaux communautaires. **Parlez-en autour de vous !**

Au Conseil municipal en 2009

Dans les pages qui suivent, vous pouvez retrouver un **condensé** des principales décisions prises par le Conseil municipal.

Les comptes-rendus complets sont affichés sur les panneaux présents à Mignovillard, Petit-Villard, Froidefontaine et Essavilly et désormais en ligne sur le site internet, **mignovillard.fr**.

5 JANVIER 2009

13 membres présents

- Lotissement : une première ébauche de plan d'aménagement du lotissement de la rue de Frasne est présentée. Le Conseil municipal fait part de ses quelques remarques et souhaite poursuivre le travail avec le Foyer jurassien.
- Chalet de la Bourre : présentation de l'étude pour l'alimentation photovoltaïque du Chalet, par le SIDEC. Soucieux de permettre une meilleure intégration paysagère, le Conseil municipal souhaite que d'autres possibilités soient étudiées.
- PLU : les services de l'Etat et la Préfète du Jura ont fait part de remarques et de modifications à apporter impérativement dans le projet de PLU, qui ne peut être validé en l'état. Une nouvelle réunion publique avec la population sera organisée.

16 FÉVRIER 2009

13 membres présents

- Assainissement : la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), née de la fusion de la DDE et de la DDAF, n'a plus pour mission d'assister les communes dans leurs projets d'assainissement. La Commune de Mignovillard, qui travaillait avec la DDE sur ce dossier, est donc contrainte de résilier le contrat après réalisation de l'avant-projet, et de lancer un appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre de l'ensemble du projet (réseaux et station d'épuration).
- Abri poubelle : l'entreprise BTM a été retenue pour la création de l'abri poubelle de la salle des fêtes, pour un montant de 4 109,43 € TTC.

9 MARS 2009

12 membres présents

- Comptes administratifs : le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les comptes administratifs 2008 de la Commune, pour le budget principal et les budgets annexes (lotissement des Frênes et "Eau, assainissement").
- Budget primitif "Eau, assainissement" : il est prévu 103 559 € en fonctionnement et 423 571 € en investissement.
- Budget primitif "Lotissement" : il est prévu 1 219 409 € en fonctionnement et 474 446 € en investissement.
- Equipements sportifs : après avoir obtenu des explications et en avoir débattu, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de transfert de ses équipements sportifs (salle des sports, terrains de foot, terrain de tennis) à la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy (CCPN). La Commune continuerait d'assurer l'entretien et la gestion quotidienne des équipements (moyennant rétribution par la CCPN) et la Communauté de communes prendrait en charge le gros entretien et les investissements. Les équipements restent la propriété de la Commune.
- Extension de l'école : après appel d'offres, le SIDEC est retenu pour être mandataire de la Commune dans le projet d'extension de l'école.

23 MARS 2009

13 membres présents

- Taux d'imposition : le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux des 4 taxes locales pour l'année 2009. Le produit attendu est de 142 053 €.
- Natura 2000 : suite à la réunion d'information du 15 décembre 2008 concernant le site Natura 2000 "Vallée du Drugeon", la Commune de Mignovillard (concernée par le site au niveau des tourbières de la Seigne des Barbouillons notamment) ne souhaite pas devenir adhérente puisque ne disposant pas pour l'instant de projet.

30 MARS 2009

12 membres présents

- PLU : M. Benoît, de L'Atelier du Triangle, qui assiste la Commune dans l'élaboration de son PLU, présente les modifications apportées au premier projet suite aux réserves émises par l'Etat. Le Conseil municipal adopte l'arrêt projet du PLU par 10 voix "pour", 1 voix "contre" et 1 bulletin blanc.

- Budget primitif de la commune : il est prévu 1 589 965 € en fonctionnement et 1 637 911 € en investissement (dont opérations d'ordre).
- TVA : la convention proposée par l'Etat, permettant le versement anticipé du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), est approuvée à l'unanimité.
- Assainissement : le bureau d'études IRH, de Dole, est retenu comme maître d'oeuvre pour le projet d'assainissement de la commune (station d'épuration, collecteur principal et réseaux).
- Bois, forêts : il est demandé à l'ONF de revoir son programme de travaux pour 2009 dans la forêt communale afin de respecter l'enveloppe financière votée.

4 MAI 2009

12 membres présents

- Chablis dans les communaux : chaque exploitant pourra couper des chablis résineux dans les communaux après en avoir fait la demande préalable par écrit en Mairie. Les bois seront marqués par un membre du Conseil municipal et donneront lieu à une participation financière de l'exploitant agricole.
- Voirie : la réfection de certains routes communales à Froidefontaine et Essavilly sera étudiée, tout comme les routes forestières, pour évaluer le budget nécessaire et les possibilités de travaux en 2009. Les routes communales de Mignovillard et Petit-Villard ne sont pas incluses car concernées par les travaux de réseaux d'assainissement dans les années à venir.
- Chablis : les chablis de l'année 2009 dans les parcelles communales seront vendus sur pied, à la mesure.
- Réserve incendie : suite aux indications du SDIS (Service départemental d'incendie et de secours), il est nécessaire de prévoir une réserve incendie à Petit-Villard.
- Cure : le Conseil municipal demande aux services de France Domaines d'estimer la bâtiment de la cure, que l'évêché souhaite vendre. Une réflexion est engagée sur l'éventuelle destination de ces locaux.

8 JUIN 2009

13 membres présents

- Extension de l'école : le cabinet d'architecture Arcad' 26, de Louhans (Saône-et-Loire) est retenu pour dessiner et mettre en oeuvre l'extension de l'école, compte tenu de la qualité du dossier présenté et du coût de la prestation.
- Réservoirs : pour une meilleure gestion des installations, les réservoirs d'eau de Mignovillard sont rétrocédés au Syndicat des eaux du Centre Est.
- Routes : l'entreprise Cuenot de Houtaud assurera le petit entretien des routes communales (point-à-temps). L'entreprise SJE de Commenailles est retenue pour la réfection des routes à Froidefontaine et Essavilly (purge, élargissement, goudronnage…)
- Tonte des pelouses : le Conseil municipal décide d'assouplir les horaires pour la tonte des pelouses, qui sera désormais possible également les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h (cf. Informations pratiques).
- Bois, forêts : pour l'année 2009, les coupes de bois seront vendues pour 1/3 en contrat d'approvisionnement et pour 2/3 en adjudications.

10 JUILLET 2009

13 membres présents

- Plan d'aménagement de la forêt : ce plan, préparé par l'ONF et approuvé à l'unanimité, trace les grandes lignes de la gestion des 967,58 ha de forêt communale entre 2009 et 2028.
- Réserve incendie : l'entreprise Jeannin est retenue pour le terrassement et le réseau (9 125,48 € TTC), et la SARL Augier pour la fourniture de la citerne béton (16 465,84 € TTC)
- Licence IV : grâce aux différentes démarches entreprises par la Commune, le Procureur de la République décide, à titre exceptionnel, de prolonger d'un an la validité de la Licence IV de débit de boissons. Une ouverture temporaire d'au moins une semaine devra être réalisée au cours de cette période.
- Hôpital local : la Communauté de communes souhaite être partie prenante dans l'hôpital local de Nozeroy, à la place de la Commune de Nozeroy. Le Conseil municipal approuve par 13 voix "pour" et 1 bulletin blanc.
- Santé : la Communauté de communes souhaite prendre la compétence "Service à la population dans le domaine de la santé", notamment pour financer la création d'une maison de santé à Nozeroy. Après discussion et avoir exprimé des réserves, le Conseil municipal approuve par 12 voix "pour", 1 voix "contre" et 1 bulletin blanc. Pour conforter la place de la commune en matière de santé, le Conseil municipal réfléchira à la mise en place d'un projet d'accueil pour personnes âgées (type MARPA).

Le chiffre : 14

C'est le nombre de fois où le Conseil municipal de Mignovillard s'est réuni en 2009.

Les séances ont lieu au moins le **1er lundi de chaque mois** (sauf exception), et sont **publiques**. Chacun peut donc y assister librement, sans toutefois pouvoir s'exprimer.

3 AOÛT 2009

14 membres présents

- Ecole : la participation des communes extérieures aux frais de scolarité s'élève à 542,31 €/enfant.
- PLU : l'enquête publique, menée par M. Lamblin, aura lieu du 5 octobre au 6 novembre.
- Logements pour personnes âgées : une commission municipale chargée d'étudier le projet de création d'un établissement pour l'accueil de personnes âgées est créée.
  Membres : Anne Tarrius (responsable), Hélène Trimaille, Florent Serrette, Elisabeth Courtois, Daniel Vernerey, Jean-Luc Gonin, Gérard Caille, Anne-Marie Mivelle.

14 SEPTEMBRE 2009

13 membres présents

- Mur du cimetière : l'entreprise BTM est retenue pour la réfection d'une partie du mur du cimetière, pour un montant de 4 176,79 € TTC.
- Station d'épuration : l'appel d'offres pour la création de la station d'épuration est déclaré infructueux puisque seulement 2 entreprises ont répondu.
- Affouage : 111 lots sont attribués. La taxe d'affouage est de 60 €/lot.
- Comice agricole : la Commune donne son accord de principe pour l'organisation du comice agricole 2010 à Mignovillard, si les agriculteurs le souhaitent.

5 OCTOBRE 2009

14 membres présents

- Astreinte : l'indemnité d'astreinte pour le déneigement, accordée aux employés communaux, est renouvelée pour la période du 15 novembre 2009 au 1er avril 2010.
- Tarifs communaux : une partie des tarifs est réajustée. (cf. Tarifs municipaux, page 43)

2 NOVEMBRE 2009

12 membres présents

- Déneigement : actualisation des prix pour le déneigement à Petit-Villard (entreprise Verticelli, 74,90 € HT/tournée) et entre Essavilly et Longcochon (entreprise Jeannin, 31 € HT/passage)
- Petit-Villard : des panneaux de lieu-dit "Petit-Villard" seront implantés sur la RD 107 avec une limitation de vitesse à 70 km/h. Les panneaux classiques seront déplacés sur la RD 286, avec une limitation de vitesse à 50 km/h. Ces modifications sont faites par le Conseil général, responsable de la gestion des routes départementales.
- Equipements sportifs : vote unanime pour le transfert de compétence sur les équipements sportifs de la Commune à la Communauté de communes (cf. Conseil municipal du 9 mars)
- Assainissement : vote unanime pour la création par la Communauté de communes, d'un service public d'assainissement non collectif intercommunal (SPANC). Cette mission était jusqu'alors exercée par le Conseil général.

27 NOVEMBRE 2009

10 membres présents

- Extension de l'école : l'avant-projet sommaire présenté par l'architecte doit encore faire l'objet d'ajustements. Compte tenu des délais, la demande de Dotation générale d'équipement auprès de l'Etat ne peut pas encore être déposée.
- Finances : les placements financiers de 400 000 € et 488 000 € sont renouvelés pour 1 an.
- Bois : bilan du contrat d'approvisionnement (cf. page 19). 492 m^3 de la parcelle 1 ont été vendus pour 32 586 € et 778 m^3 de la parcelle 7 ont été vendus pour 46 900 €.

7 DÉCEMBRE 2009

12 membres présents

- ONF : sans remettre en cause le plan d'aménagement, le Conseil municipal souhaite que l'ONF prenne en compte ses demandes pour l'exploitation des bois dépérissants avant qu'ils ne sèchent et perdent trop de valeur.
- Périscolaire : la fréquentation est en très nette hausse depuis la rentrée 2009. L'association "Arc-en-Ciel" prévoit l'embauche d'une personne supplémentaire pour assurer l'encadrement et l'animation.
- Motion : le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, une motion contre le contenu actuel de la réforme des collectivités locales et de la suppression de la taxe professionnelle.

Commissions

La composition des commissions communales peut être consultée sur le site internet, **mignovillard.fr**, mis à jour régulièrement avec les commissions créées.

Vous pouvez également retrouver les différentes commissions dans le Bulletin municipal 2008 *(exemplaires disponibles à la Mairie)*.

Les bons comptes de 2008

EN RÉSUMÉ...

Les éléments que vous trouvez dans les pages qui suivent vous présentent l'essentiel du **compte administratif 2008** de la Commune de Mignovillard. Outre les tableaux détaillés, les **graphiques** devraient vous permettre de mieux appréhender la part des différentes recettes et dépenses.

Ce compte administratif, établi au début de chaque année, retrace les recettes et les dépenses effectives de l'année précédente, au centime près. Vous pouvez donc retrouver, en investissement comme en fonctionnement, **comment a été utilisé l'argent du budget communal**.

S'agissant des recettes de fonctionnement, on retrouve les trois ressources principales :

- les produits de services (260 345,95 €), avec la part la plus importante provenant des coupes de bois
- les impôts et taxes (144 286,61 €), qui correspondent aux ressources fiscales
- les dotations et participations (138 493,91 €), où on retrouve principalement les dotations versées par l'Etat.

L'ensemble des recettes de fonctionnement représente 736 108,45 €, en hausse sensible par rapport à 2007 puisque les terrains du lotissement des Frênes ont été vendus. Il faut ajouter les recettes d'investissement (27 352,58 €), soit un total de **763 461,03 € en 2008**.

Les dépenses, elles, se répartissent entre le fonctionnement et l'investissement, pour **802 228,72 € en 2008**.

Les dépenses de fonctionnement regroupent notamment :

- les charges à caractère général (240 327,08 €), dans lesquelles on retrouve à la fois les charges de carburants, l'électricité, l'eau, le téléphone, l'entretien de la voirie et des bâtiments, les fournitures du secrétariat…
- les charges de personnel (140 733,32 €), permettant de rémunérer le personnel communal et de payer la part patronale des salaires
- les autres charges de gestion courante (87 771,71 €), avec en particulier la part communale pour le service incendie des sapeurs-pompiers, les subventions aux associations et les indemnités du maire et des adjoints.

Les impôts locaux : 4 taxes

Taxe	Taux 2009	Taux moyen*
Taxe d'habitation	3,12 %	7,14 %
Taxe professionnelle	2,80 %	7,13 %
Taxe sur le foncier bâti	6,43 %	13,91 %
Taxe sur le foncier non bâti	17,35 %	25,86 %

Pour l'année 2009, le Conseil municipal a décidé, une nouvelle fois, de **ne pas augmenter les taux communaux** des 4 taxes, qui restent identiques depuis 2006.

Ce qui ne signifie pas pour autant que les impôts n'augmentent pas puisque la Communauté de communes, le Département et la Région peuvent, eux aussi, choisir de faire évoluer leurs taux.

Par ailleurs, la Préfecture procède également à des ajustements concernant les bases prises en compte dans le calcul des impôts locaux, ce qui implique aussi une évolution de ce que chacun doit payer.

En 2009, la Commune de Mignovillard a perçu **142 053 € de contributions directes** :

- Taxe d'habitation : 19 534 €
- Taxe professionnelle : 44 576 €
- Taxe sur le foncier bâti : 32 729 €
- Taxe sur le foncier non bâti : 45 214 €

Il faut ajouter **18 293 € versés par l'Etat**, en compensation des différentes réformes sur les taxes d'habitation, foncière et professionnelle, qui se traduisent par un manque à gagner pour la Commune.

** Taux moyen voté en 2008 dans les 59 communes du Jura dont la population est comprise entre 500 et 1 000 habitants.*

En investissement, les dépenses de 2008 ont en particulier concerné le paiement suite à l'achat du terrain des consorts Melet, rue de Frasne, qui sera prochainement aménagé en lotissement par le Foyer jurassien.

590 348,80 €
C'est le montant du fond de trésorerie de la Commune à la date du 30 novembre 2009.

888 000 €
C'est le montant des placements financiers de la Commune, dus aux recettes exceptionnelles d'après la tempête de 1999.

Investissement

Recettes	
Subventions d'investissement	**7 697,00 €**
Autres établissements publics locaux	7 697,00 €
Emprunts et dettes assimilées	**644,44 €**
Dépôts et cautionnements reçus	644,44 €
Dotations Fonds divers, réserves	**19 011,14 €**
FCTVA	19 011,14 €
TOTAL DES RECETTES REELLES ***(hors opérations d'ordre)***	**27 352,58 €**

Dépenses	
Immobilisations incorporelles	**10 195,90 €**
Frais documents d'urbanisme	10 195,90 €
Subventions d'équipement	**28 209,00 €**
Subventions d'équipement versées	28 209,00 €
Immobilisations corporelles	**158 137,98 €**
Terrains nus	100 219,69 €
Bâtiments publics	36 301,54 €
Réseaux de voirie	15 705,36 €
Mobilier	2 576,01 €
Autres immobilisations corporelles	2 316,39 €
Installations générales	1 018,99 €
Immobilisations en cours	**116 777,65 €**
Immobilisations en cours / inst. tech.	107 532,65 €
Avance / commande d'immo. corpo.	9 245,00 €
Remboursement d'emprunts	**17 110,69 €**
Emprunts en euros	16 828,73 €
Dépôts et cautionnements reçus	281,96 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES ***(hors opérations d'ordre)***	**330 431,22 €**

La répartition des dépenses entre investissement et fonctionnement

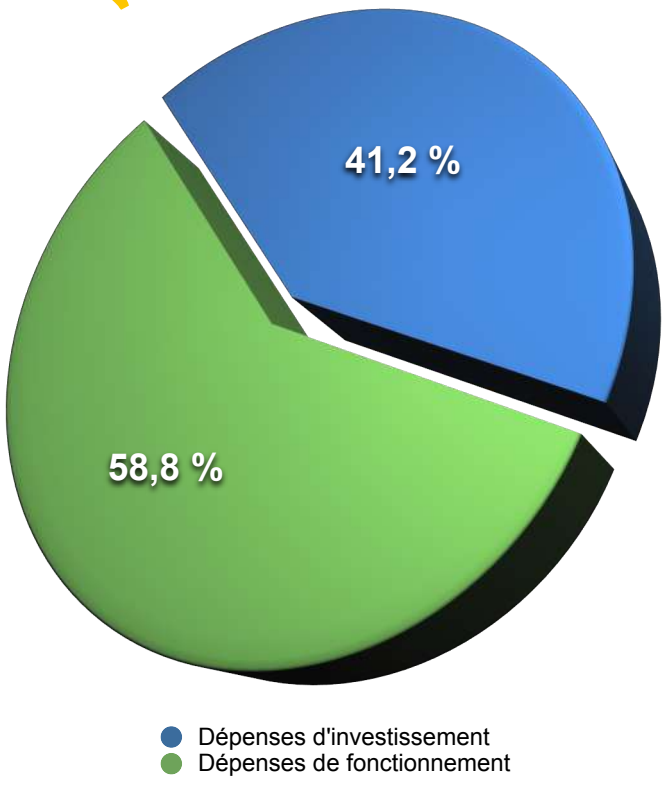

Les principaux postes des dépenses d'investissement

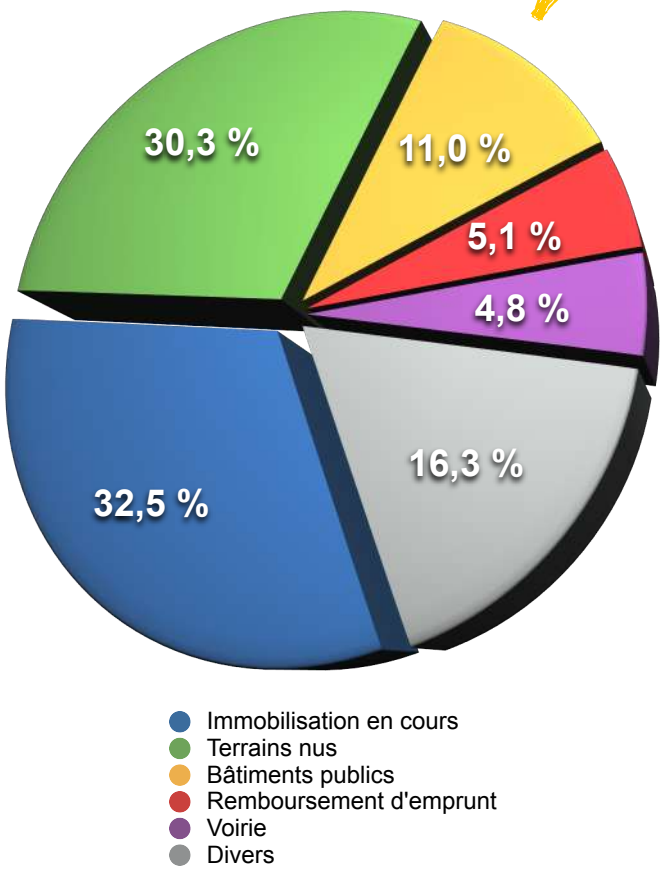

Les dépenses de fonctionnement

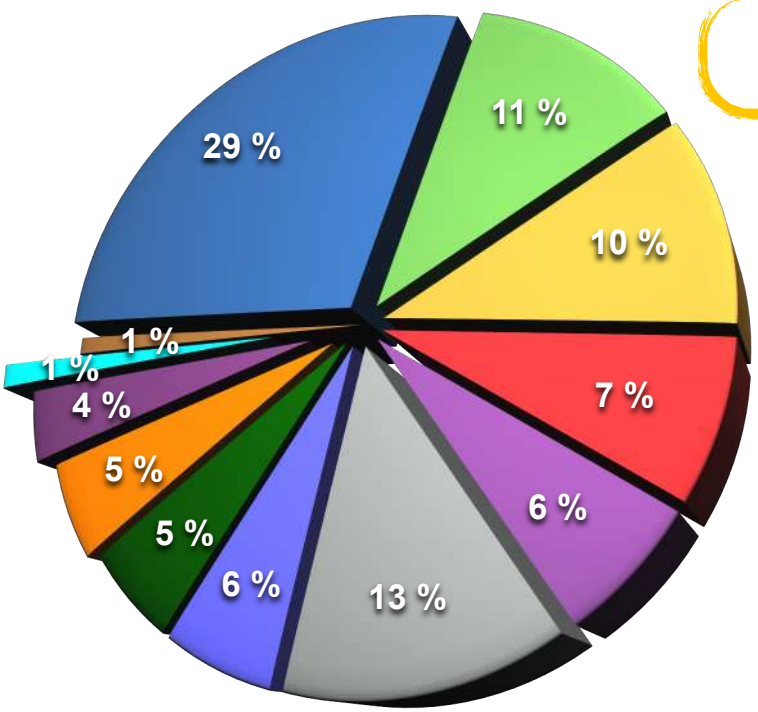

Les recettes de fonctionnement

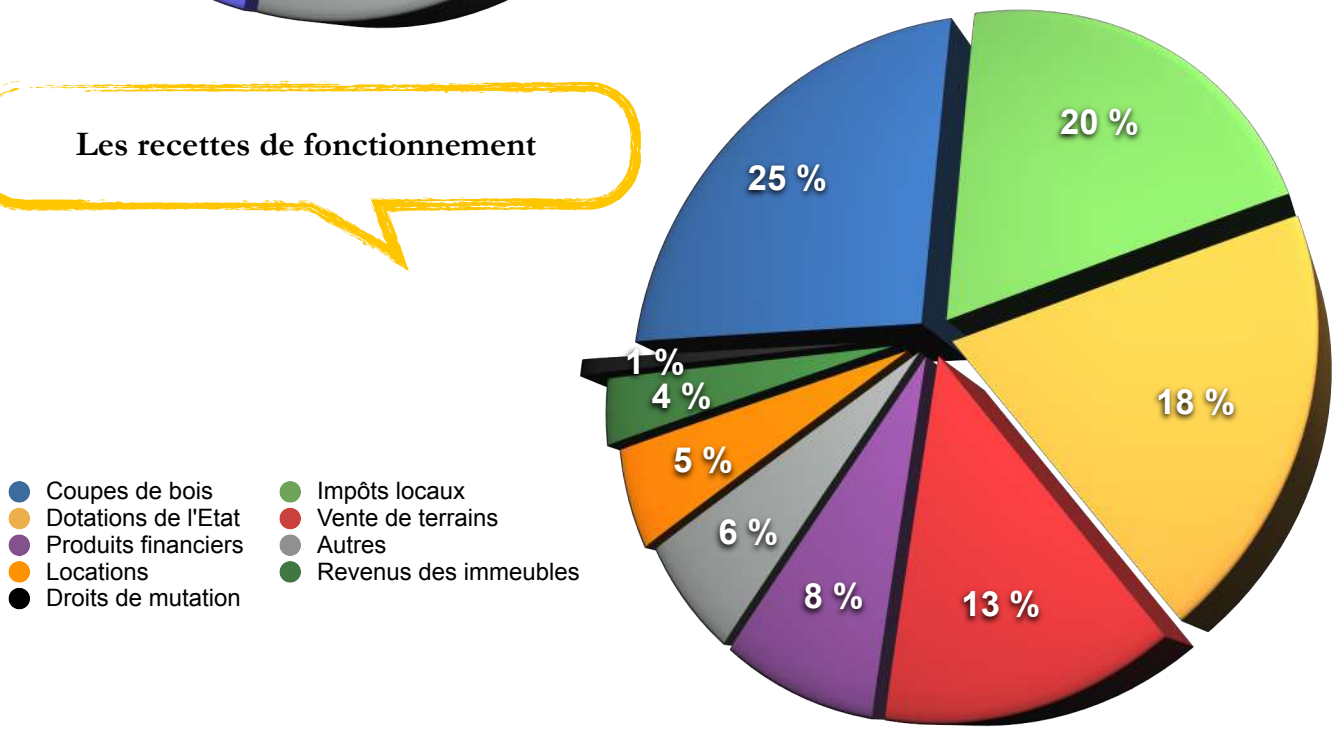

L'évolution des dépenses de fonctionnement depuis 1990

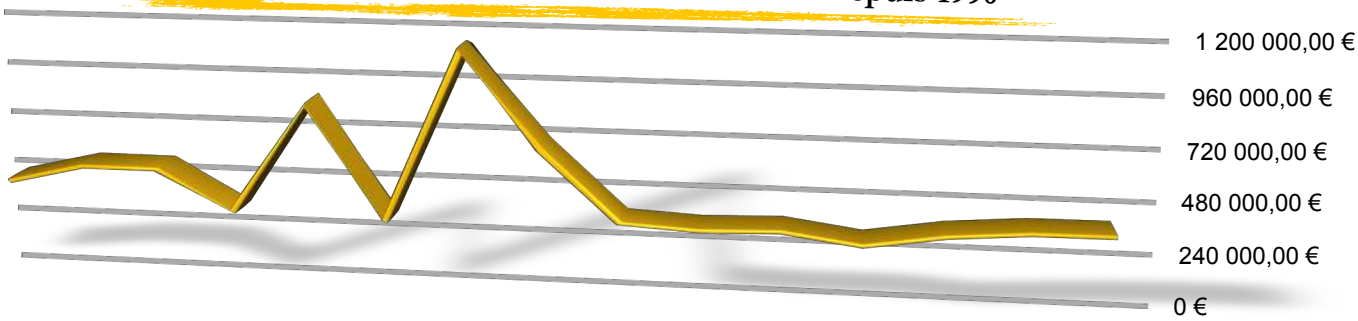

Cette courbe n'est qu'indicative, puisque, selon les années, le périmètre des charges de la Commune n'est pas le même. Par exemple, les dépenses de fonctionnement comprenaient, auparavant, la collecte des déchets. De même, parfois, les bois sont exploités directement par la Commune, qui doit ainsi payer les bûcherons.

Fonctionnement

Recettes	
Produits de services	**260 345,95 €**
Coupes de bois	171 044,58 €
Locations diverses (immeubles)	39 702,60 €
Remboursement par d'autres redevables	33 833,17 €
Menus produits forestiers	15 409,68 €
Concessions dans les cimetières	182,92 €
Redevance d'occupation du domaine public	173,00 €
Impôts et taxes	**144 286,61 €**
Contributions directes	137 190,00 €
Taxe additionnelle des droits de mutation	6 647,00 €
Droits de place	449,61 €
Dotations et participations	**138 493,91 €**
Dotation forfaitaire	84 255,00 €
Autres organismes	17 029,25 €
Etat / compensation de la taxe foncière	11 985,00 €
Dotation de solidarité rurale 2ème fraction	9 950,00 €
Dotation de solidarité rurale 1ère fraction	8 203,00 €
Compensation d'exonération de la taxe d'habitation	6 288,00 €
Etat / compensation de la taxe professionnelle	596,00 €
Autres	187,66 €
Autres produits gestion courante	**30 328,99 €**
Revenus des immeubles	26 354,13 €
Produits divers de gestion courante	3 974,86 €
Produits financiers	**59 002,65 €**
Produits exceptionnels	**103 650,34 €**
Produits de cessions d'immobilisation	96 757,96 €
Produits exceptionnels divers	6 892,38 €
TOTAL DES RECETTES REELLES ***(hors opérations d'ordre)***	**736 108,45 €**

Dépenses	
Charges à caractère général	**240 327,08 €**
Combustibles	37 029,83 €
Taxes foncières	30 319,00 €
Entretien de voies et réseaux	23 383,50 €
Energie, électricité	13 562,21 €
Fournitures de petit équipement	13 202,73 €
Frais de gardiennage	13 132,37 €
Contrats de prestation de services	12 332,31 €
Entretien de bois et forêts	8 930,24 €
Maintenance	8 002,78 €
Primes d'assurance	7 869,81 €
Entretien de bâtiments	7 466,20 €
Entretien matériel roulant	6 806,92 €
Fêtes et cérémonies	6 108,75 €
Fournitures scolaires	5 836,17 €
Frais d'actes, de contentieux	5 388,51 €
Autres impôts et taxes	5 057,47 €
Fournitures administratives	4 568,00 €
Carburants	4 567,25 €
Produits de traitement	3 298,42 €
Frais de télécommunication	2 942,21 €
Charges locatives et de copropriété	2 604,05 €
Fournitures de voirie	2 440,33 €
Entretien autres biens mobiliers	2 432,72 €
Fournitures d'entretien	2 139,86 €
Annonces et insertions	2 038,55 €
Autres matières et fournitures	1 903,79 €
Frais d'affranchissement	1 332,42 €
Concours divers (cotisations)	1 055,08 €
Documentation générale et technique	981,67 €
Honoraires	692,02 €
Indemnité au comptable, régisseur	689,53 €
Divers	663,88 €
Eau et assainissement	513,26 €
Catalogues et imprimés	418,60 €
Crédit bail mobilier	403,29 €
Frais de nettoyage des locaux	313,35 €
Charges de personnel	**140 733,32 €**
Autres charges de gestion courante	**87 771,71 €**
Service d'incendie	30 178,50 €
Charges subv. de gestion courante	29 120,00 €
Subv. fonctmt aux pers. de droit privé	25 624,80 €
Indemnités élus	18 612,46 €
Contributions aux organismes de regr.	1 412,47 €
Cotisation retraite élus	629,80 €
Charges financières	**2 965,39 €**
TOTAL DES DEPENSES REELLES ***(hors opérations d'ordre)***	**471 797,50 €**

Les travaux faits et à faire

TRAVAUX RÉALISÉS

Le lavoir de Froidefontaine

La restauration du lavoir s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le résultat est très réussi grâce à la compétence des ouvriers de l'entreprise Guillemin.

L'inauguration a eu lieu sous le soleil, en présence de nombreuses personnes, le 26 juillet, jour de la fête du hameau.

Coût : 32 052,35 €
Le Conseil général a octroyé une subvention de 3 000 €.

L'abri poubelle de la salle des fêtes

L'entreprise BTM (Claude Benoît) a presque terminé l'abri poubelle. Il reste les enduits à réaliser.

Il faut rappeler que **les poubelles sont réservées exclusivement aux utilisateurs de la salle des fêtes**. Les personnes qui ont des déchets à déposer doivent le faire dans les poubelles de l'atelier municipal, sur la zone artisanale, route de Nozeroy.

Coût : 4 109,43 €

Une porte de séparation dans le hall salle des fêtes

Pour que les enfants qui déjeunent à la cantine scolaire puissent le faire au chaud et à l'abri des courants d'air, une porte de séparation entre le hall d'entrée et le bar a été posée par l'entreprise Guillemin.

Coût : 735,54 €

De nouvelles fenêtres à la Mairie et à la salle des fêtes

9 fenêtres en bois du bâtiment de la Mairie ont été remplacées par des fenêtres en bois-alu, ainsi que la porte-fenêtre de la cage d'escalier de la salle des fêtes. C'est un véritable gain de confort et d'isolation thermique et phonique.

Coût : 29 266,12 €

La restauration des bancs de la chapelle de Petit-Villard

Les bancs de la chapelle Saint-Joseph, en très mauvais état, ont été restaurés par les employés communaux. Avec beaucoup de savoir-faire et peu de dépense. Voilà une restauration réussie.

Coût : 350 €

TRAVAUX À RÉALISER

- Poursuite de la **réfection du mur du cimetière**, avec une nouvelle tranche d'une dizaine de mètres à l'angle de la rue de Champagnole et du champ Rouget.

  Coût : 4 176,79 €

- Création de la **réserve incendie à Petit-Villard**, avec extension du réseau d'eau pour l'alimenter. Le Conseil général devrait apporter une subvention.

  Coût : 25 591,33 €

Commission Urbanisme

PLAN LOCAL D'URBANISME

Le projet de PLU de Mignovillard, après consultation des Services de l'Etat, a été remis en cause par la Préfète du Jura au début de l'année 2009.

Elle a demandé à la Commune de revoir sa copie, car l'Etat juge que le projet de PLU comporte trop de surfaces constructibles. Il a donc fallu réduire celles-ci et revoir les priorités des zones constructibles.

Avec l'aide du bureau d'études *"L'Atelier du Triangle"*, qui assiste la Commune dans l'élaboration de son PLU, un nouveau projet prend forme, tenant compte à nouveau des avis et des remarques des Services de l'Etat :

- ne pas excéder 10 ha maximum pour le total des zones potentielles de construction
- recentrer les zones constructibles vers le centre du village

Cette nouvelle version a été de nouveau exposée à la population, puis transmise aux Services de l'Etat.

Certaines évolutions du PLU ont pu étonner et entraîner quelques réactions des habitants de la commune. L'enquête publique, conduite en toute indépendance par M. Lamblin, Commissaire enquêteur, a pu avoir lieu du 5 octobre au 6 novembre. Chacun a pu faire part de ses remarques, questions et observations.

La Commune entérinera définitivement le nouveau PLU prochainement, après avoir vérifié et pris en compte les dernières remarques émises par certains Services de l'Etat et par le Commissaire enquêteur.

La mise en application du PLU devrait être possible en 2010. **Un numéro spécial du Bulletin municipal sera distribué dans chaque foyer** avec le zonage définitif et les différentes dispositions du PLU.

LOTISSEMENT RUE DE FRASNE

Le Conseil municipal a décidé de confier l'aménagement du lotissement de la rue de Frasne au Foyer jurassien, organisme d'habitat public qui a déjà créé les 4 logements à l'entrée du lotissement de la rue de Walheim.

Le Foyer jurassien, qui achètera l'ensemble du terrain, se charge de l'étude d'aménagement de la parcelle et de réaliser les travaux de viabilisation.

Le lotissement devrait comprendre :

- des parcelles nues, à lotir
- des maisons en location-accession
- des logements locatifs accessibles aux personnes à mobilité réduite
- des logements locatifs classiques

L'ensemble de ce travail se fait, bien entendu, avec un regard et un avis de la Commune.

Le terrain du futur lotissement

LOTISSEMENT DES FRÊNES

Toutes les parcelles à lotir sont vendues. Le lotissement évolue rapidement et l'ensemble des constructions sont presque sorties de terre. Un bon nombre de maisons sont même aujourd'hui habitées.

Malheureusement, certains dégâts sont à déplorer au niveau de la chaussée et des trottoirs. La Commune se charge d'en étudier les raisons et fera le nécessaire pour remettre en état les points défectueux.

Rappel aux vendeurs

Le Conseil municipal rappelle aux éventuels vendeurs de terrains constructibles que le prix maximal d'achat fixé par la Commune est de **7 €/m²**.

Ce seuil doit permettre de réaliser des lotissements communaux avec un prix de vente au mètre carré **raisonnable** afin que des familles puissent venir s'installer à Mignovillard.

URBANISME

Routes : investissement pluri-annuel ambitieux

ROUTES COMMUNALES

Un gros travail d'état des lieux a été réalisé par la commission *"Urbanisme"*, avec l'aide du service *"voirie"* de la DDEA (Dir. départem. de l'équipement et de l'agriculture).

Ceci a permis de mesurer la dégradation de certaines voies et l'ampleur du travail à engager.

Un programme ambitieux est à prévoir. Pour des raisons budgétaires et de planification de travaux sur les voies (en particulier l'assainissement), il est prévu de réaliser des tranches sur plusieurs années pour réhabiliter les routes communales.

Les travaux de réhabilitation

- **La route entre Essavilly et Longcochon"**

  La Commune souhaitait réhabiliter cette route depuis 2 ans, avec renforcement des bas-côtés, en lien avec la Commune de Longcochon et ce, dès la fin de la construction des 2 exploitations agricoles.

  La Commune de Longcochon n'envisage pas dans l'immédiat d'effectuer ces travaux. La Commune de Mignovillard a donc décidé d'entreprendre les travaux sur la portion de route située sur son territoire.

- **La réhabilitation des voies à Essavilly et Froidefontaine**

  Essavilly : rue de la Fontaine, rue Gustave Perret, rue du Communal.

  Froidefontaine : rue du Calvaire, rue de la Claive, rue Aimable Ardiet, rue Coin Leaval.

Avant la pose de l'enrobé à Essavilly

- **Coût des travaux** : 120 000 € TTC (route entre Essavilly et Longcochon, et voies dans les hameaux)

Traiter les urgences sur les autres voies communales

Les voies communales concernées par les travaux d'assainissement dans les années à venir ont fait l'objet d'un traitement plus léger de réfection pour maintenir un état satisfaisant, avec du "point à temps" (réparation des couches de roulement de chaussées en des points où elles ont subi des dégradations de surface).

- **Petit-Villard** : rue du Village, rue du Puits, rue des Abeilles, rue du Chalet, rue de Traverse.

- **Mignovillard** : rue de l'Usine, rue du Processionnal, rue de l'Agriculture, rue de Mibois, rue de la Sauge, rue des Champs, rue des Médecins, rue de la Salle des fêtes, rue des Gentianes.

- **Routes forestières** : une première tranche de réfection, avec 5 tonnes de "point à temps" a été effectuée.

- **Coût total des travaux de "point à temps"** : 11 000 € TTC

Des économies sur les travaux réalisés ont permis de prendre en charge quelques travaux supplémentaires urgents (qui ne sont d'ailleurs pas tous forcement du ressort de la Commune… mais plutôt du Conseil général - *hormis la rue de la Côte*) :

- La réfection de la route et du trottoir affaissés, rue de Nozeroy, devant l'ancienne agence du Crédit agricole

- La réfection de la RD 35 affaissée, rue de Mouthe, à la sortie du village

- Le re-profilage et le point à temps, rue de la Côte

AUTRES TRAVAUX

- **Froidefontaine** : réfection de deux regards pour les eaux pluviales, rue de Nozeroy et rue du Calvaire.
  Coût : 2 000 € env.

- **Mignovillard** : réfection du bord de la route du Martinet, vers les terrains sportifs, pour éviter le ruissellement.
  Coût : 2 000 € environ

- **Petit-Villard** : réfection du bord de la route, dans le virage, côté maison Mistelli, pour des raisons de sécurité.
  Coût : 2 000 € environ

URBANISME

Assainissement : une nouvelle station en 2010

Le dossier de la réfection de l'assainissement de Mignovillard a connu, en 2009, de nouveaux rebondissements indépendants de la volonté de la Commune.

En février 2009, la Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA), indique à la Commune qu'elle n'a plus pour mission d'assister les communes dans leur projet d'assainissement.

La Commune est donc contrainte de résilier le contrat qui la liait à la DDE et de relancer un appel d'offres pour rechercher un nouveau maître d'œuvre pour l'ensemble du projet (réseaux et station d'épuration). Le bureau d'études IRH de Dole est retenu.

IRH apporte quelques modifications techniques concernant la station d'épuration et finalise le projet avant de le faire valider auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil général du Jura.

En septembre 2009, l'appel d'offres pour la création de la station d'épuration peut être lancé. Seulement 2 entreprises spécialisées ont répondu.

Le Conseil municipal a jugé que la concurrence était insuffisante pour faire un choix. L'appel d'offres a donc été déclaré infructueux. Il sera relancé dès le début de l'année 2010.

Les travaux de la nouvelle station d'épuration, construite au niveau du Martinet, devraient démarrer dans le courant de l'année. La station comprendra un bassin de décantation avec déversoir d'orage, qui alimentera des bassins à filtres plantés de roseaux. Ce sont ces roseaux et les bactéries présentes dans les bassins qui épurent l'eau avant de la rejeter.

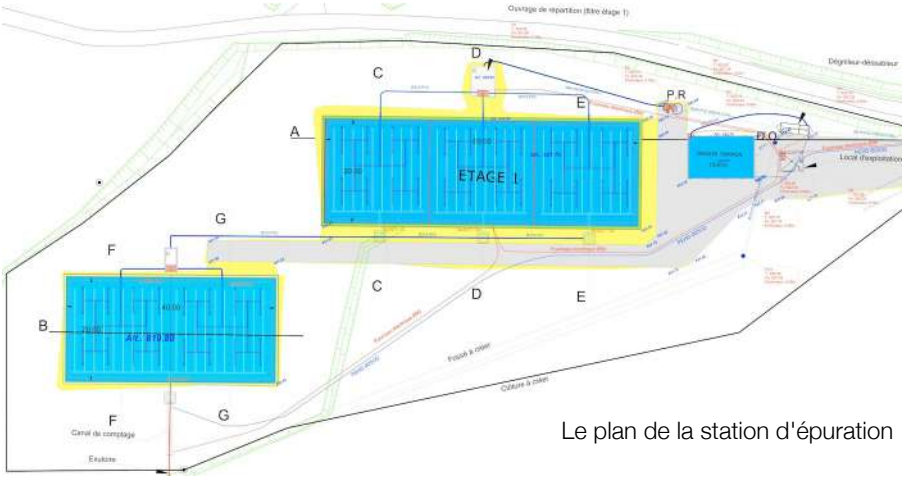

Le plan de la station d'épuration

RAPPEL DU PROJET

Outre la station d'épuration, le projet d'assainissement de la commune prévoit les principes suivants :

- **Mignovillard et Petit-Villard** seront raccordés à la nouvelle station d'épuration, pour de l'assainissement collectif. Certains points défectueux du réseau unitaire de Petit-Villard seront repris. Le réseau principal de Mignovillard, en très mauvais état, devrait être remplacé par un double réseau (eaux pluviales et eaux usées).
- **Froidefontaine et Essavilly** seront en assainissement autonome individuel, au niveau de chaque habitation. Comme le prévoit la législation, il sera désormais obligatoire pour les propriétaires de mettre en place individuellement un tel système lors de l'achat d'une maison ou du dépôt d'un permis de construire.
- **Coût total estimé** du projet (station et réseaux) : **1,7 M€ HT**, subventionné à 52 % environ.

Dès 2010, l'organisation des travaux pour la réfection des réseaux à Mignovillard et Petit-Villard sera étudiée. L'objectif est que ces travaux importants ne s'étalent pas sur plus de 2 ans, afin de limiter au maximum les nuisances et l'impact de l'inflation.

En parallèle de ces travaux de réseaux, la Commune étudie la possibilité d'enfouir les réseaux "secs" (électricité, téléphone…), là où cela est possible en profitant des tranchées de l'assainissement. Il s'agira aussi de réhabiliter les routes et les trottoirs.

Enfin, l'étude d'avant-projet sommaire pour la création d'une chaufferie à bois déchiqueté avec stockage et d'un réseau de chaleur public, menée par l'AJENA, se poursuit. Les tranchées réalisées pour l'assainissement pourraient aussi être utilisées pour l'enfouissement de ce réseau.

Un numéro spécial du Bulletin municipal et au moins une réunion publique permettront de présenter la totalité du projet et ses répercussions à l'ensemble de la population, ainsi que de répondre aux interrogations de chacun.

URBANISME

Eau, électrification, réflexions…

EAU

- **Electrification du réservoir** : ces travaux sont pris en charge par le Syndicat des eaux du Centre Est.
- **Aménagement de l'accès au réservoir** : cet aménagement est à l'étude, pour améliorer l'accès des véhicules de services par tout temps.
- **Une nouvelle vie pour la station de pompage** : l'eau des sources de l'ancienne station de pompage, moyennant convention d'utilisation, sera mise à disposition gratuitement pour la période estivale aux agriculteurs et habitants de la commune. En échange, les associations d'agriculteurs se chargent d'aménager le pompage et l'accès.

En cas de problème…

Depuis le raccordement au réseau d'eau du Syndicat du Centre Est et la réalisation des travaux concomitants, vous avez et pouvez connaître certaines "pannes d'eau" dues à des réglages techniques.

Tout est mis en oeuvre, à chaque fois, pour résoudre ces soucis le plus rapidement possible.

Ainsi, désormais, pour tous renseignements ou problèmes rencontrées d'ordre technique ou administratif (factures…), **un seul numéro de téléphone à retenir** :

0 810 000 777

7j/7 et 24h/24

(prix d'un appel local)

ÉLECTRIFICATION

- La Commune de Mignovillard a demandé au SIDEC du Jura (Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication) de faire une étude pour **l'enfouissement des réseaux secs** (électricité, téléphone…) dans le secteur où il est prévu la réhabilitation des réseaux d'assainissement.
- Certains **éclairages de voiries** sont à prévoir ou à reprendre. La Commune prévoit ces travaux en même temps que ceux concernant l'assainissement pour certains endroits (secteur Martinet, rue de Champagnole vers le cimetière, la montée de la rue du Processionnal vers l'église…).

RÉFLEXIONS DE LA COMMISSION "URBANISME"

D'autres projets, qui ont déjà été évoqués au cours des mois et des années précédentes, ne sont pas oubliés.

Toutefois, **des priorités financières et des logiques d'aménagement doivent être définies** et ne permettent pas de les réaliser tout de suite.

- **Rue des Champs** : la demande de riverains pour la mise à sens unique sera étudiée en 2010.
- **Parking des HLM** : sa réhabilitation sera étudiée en 2010
- **Reconversion de l'ancienne Scierie Chauvin** : une réflexion est en cours, avec la Scierie Chauvin et la Communauté de communes *(cf. page 20)*.
- **Entrée du village**, côté cimetière (étude déjà réalisée) : un aménagement provisoire sera testé pendant l'été 2010.
- **Place de la Mairie** (étude déjà réalisée) : l'aménagement doit attendre les travaux d'assainissement.
- **Carrefour de l'Abondance** (étude déjà réalisée) : l'aménagement doit attendre les travaux d'assainissement.

- **Carrefour de l'église et Place du 19 mars 1962** (étude déjà réalisée) : l'aménagement doit attendre les travaux d'assainissement.

Commission Embellissement Environnement

Cette année, trois nouveaux **bacs à fleurs** ont été installés : rue de Mouthe, à Froidefontaine et à La Grange-des-Prés, ce hameau s'étant vu doté d'une table de pique-nique, régulièrement utilisée par les touristes de passage en roulotte. A cet endroit se pose un problème d'hygiène, une réflexion est menée.

Les constructions étant pratiquement terminées au **lotissement des Frênes**, les espaces verts vont y être aménagés. Les plantations d'arbustes et l'engazonnement seront réalisés au printemps 2010. Il en sera de même pour la route de Frasne.

Nos employés communaux ne pouvant tout assurer, nous tenons à remercier les personnes qui se sont investies cette année encore pour la plantation et l'entretien des fleurs, surtout en cet été particulièrement sec. Si certains d'entre vous veulent **se joindre à ces arroseurs bénévoles**, vous serez les bienvenus. D'autres points de fleurissement pourront ainsi être installés et entretenus.

La Place de la Mairie

Concernant **les illuminations de fin d'année**, un nouveau cordon lumineux a été installé sur le bâtiment de la mairie, l'ancien étant défectueux. Ce nouveau modèle fonctionne avec des leds à moindre consommation d'énergie, ainsi que les guirlandes des marronniers de la cour d'école. Vous avez pu remarquer la mise en place de nouvelles décorations en bord de route aux entrées du village. Un complément sera fait les années à venir. Les différents points de branchement des illuminations ont été remis aux normes de sécurité.

Le **nettoyage de printemps**, qui s'est déroulé le samedi 25 avril, a mobilisé vingt-cinq personnes. C'est bien pour une première : merci encore à tous. En 2010, cette opération sera reconduite en partenariat avec l'école primaire. Vous serez informés de la date en temps utile.

Le respect de l'environnement étant aujourd'hui une obligation, chacun d'entre nous doit se sentir concerné et participer, dans la mesure de ses disponibilités, aux actions menées par la commune.

A tous, une bonne année 2010.

Pour les membres de la commission,
La responsable,
Elisabeth COURTOIS

Au Coin des Paillards

Commission Sports

Le sport est un espace personnel et collectif révélant des qualités de courage, de persévérance, de respect…

La Commune de Mignovillard a encouragé l'activité sportive grâce à la construction d'équipements sportifs au cours des décennies passées (salle des sports, Chalet de la Bourre…).

Aujourd'hui, suivant le même objectif, elle prévoit le devenir des installations à une utilisation et une gestion intercommunales.

En 2006, la Commune a demandé à la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy (CCPN) de classer le complexe sportif de Mignovillard, situé à *"la fin Musy"*, comme équipements sportifs d'intérêt communautaire. Ce qui a été approuvé par les délégués de la Communauté de communes.

Le 9 mars 2009, lors d'une réunion du Conseil municipal, le Commune de Mignovillard a sollicité le transfert des complexes sportifs (fin Musy et route du Martinet) à la CCPN.

Il s'agit d'une mise à disposition des équipements, qui restent gérés par la Commune, mais les charges de fonctionnement et les investissements seront payés par la Communauté de communes.

S'il y a accord de la majorité des communes de la CCPN avant la fin de cette année 2009, divers travaux de mise aux normes de sécurité devraient pouvoir être effectués assez rapidement.

Quelques informations complémentaires sont à rappeler, notamment :

- Le 4ème Forum des associations a eu lieu en septembre à Mignovillard. Ce fut à nouveau un succès grâce aux responsables des commissions Sports-Santé et Culture de la CCPN.
- Le succès du Cross du Creux de l'Enfer, manifestation sportive communale dont les responsables du Comité des fêtes sont à mettre à l'honneur sans retenue.

Par ailleurs, une gestion commune est mise en place actuellement pour les sites nordiques de Cerniébaud, Arsure, Mignovillard La Bourre, Vaux-et-Chantegrue et Frasne.

Enfin, n'oublions pas tous les responsables (animateurs, présidents, encadrants…) des associations sportives cantonales, qui, des heures durant, encadrent les joueurs pour, souvent, obtenir des résultats sportifs au-dessus des espérances souhaitées.

Le sport est un bien-être qui motive positivement les relations humaines.

Daniel VERNEREY
Responsable de la commission

Commission Périscolaire

La commission Périscolaire s'appuie sur le travail de l'association *Arc-en-Ciel* (cf. page 34) qui gère le centre périscolaire de Mignovillard, situé actuellement à la Salle des fêtes. De nouveaux locaux sont prévus, en lien avec le projet d'extension de l'école : le périscolaire devrait alors occuper une partie de l'actuelle maternelle.

Il accueille les enfants scolarisés à Mignovillard, c'est-à-dire des enfants du village mais aussi de Communailles-en-Mgne et de Bief-du-Fourg.

L'utilité de cette structure n'est maintenant plus à prouver : les effectifs continuent d'augmenter, en particulier depuis la rentrée de septembre 2009.

Les besoins des familles sont de plus en plus larges : en septembre 2009, 41 familles étaient concernées (soit la moitié des familles inscrites à l'école) ; le centre était fréquenté matin, midi et soir avec une moyenne de 22,5 enfants par jour.

Les demandes des familles vont même au-delà de ce qu'une structure périscolaire peut prétendre offrir.

L'ouverture d'une structure de garde pour les enfants de 0 à 6 ans est actuellement à l'étude, en partenariat avec les autres communes du canton.

Hélène TRIMAILLE
Responsable de la commission

Commission Bois & forêts

VENTES EN 2009

Contrat d'approvisionnement

(volume et qualité de bois garantis avec prix fixé à l'avance avec une scierie - test en 2009)

- Parcelle 11 : 214,55 m³
- Parcelles 4 et 5 (partie) : 453,04 m³
- Parcelle 5 : 228,23 m³
- Parcelle 28 : 168,39 m³ (cette parcelle aurait dû être exploitée en 2010)
- Au total : 1 064,21 m³, pour 75 045,25 €, soit 70,52 €/m³ en moy.

Adjudications

- Parcelle 11 : 217 m3 vendus à la Scierie Chauvin pour 11 253 €, soit 51,86 €/m3 sur pied
- Parcelle 1 : 492 m3 vendus à la Scierie Lorin (Frasne) pour 32 586 €, soit 66,23 €/m3 sur pied
- Parcelle 7 : 778 m3 vendus à la Scierie Cuby (Champagnole) pour 46 900 €, soit 60,28 €/m3 sur pied

Chablis

- 261,46 m³ vendus à la Scierie Chauvin d'après la grille ONF

BILAN 2008

RECETTES	
Bois façonnés	115 600 €
Bois sur pied	45 358 €
Délivrances	6 217 €
Total	**167 175 €**

DÉPENSES	
Frais d'exploitation et de cubage	39 492 €
Frais de garderie	13 132 €
Investissements (peuplements)	10 197 €
Total	**62 821 €**

RÉSULTAT	
Recettes	167 175 €
Dépenses	62 821 €
Résultat	**104 354 €**
soit	*108 €/ha*

Extension de l'école

Avec l'ouverture pérenne, à la rentrée 2008, d'une cinquième classe à l'école, la Commune de Mignovillard s'est engagée dans un **projet d'extension des locaux scolaires actuels**.

Pour mener à bien cette opération d'envergure, le Conseil municipal est assisté par le SIDEC du Jura. Et c'est le **cabinet d'architectes Arcad'26**, de Louhans, qui a été retenu pour concevoir cette extension, qui permettra également de rendre la Mairie **accessible aux personnes à mobilité réduite**, comme le prévoit la loi.

Le projet est actuellement en **phase finale de conception**. Il devrait avoir les caractéristiques suivantes :

- Démolition de l'actuel préau et création de l'extension à l'arrière du bâtiment existant, côté sud-est
- Création d'un rez-de-cour, avec la cour, un préau, une salle de restauration, une salle de motricité
- Création d'un rez-de-chaussée, avec deux salles de classe
- Création d'un hall d'accueil pour l'école maternelle, avec ascenseur
- Création d'une galerie vitrée sur 2 étages et d'une toiture terrasse, en partie accessible
- Réaménagement sommaire de la médiathèque, ainsi que de l'ancienne maternelle pour l'accueil du centre périscolaire

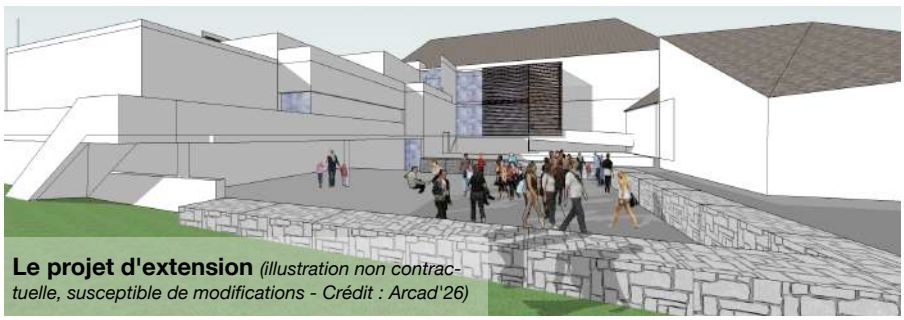

Le projet d'extension *(illustration non contractuelle, susceptible de modifications - Crédit : Arcad'26)*

Communauté de communes du Plateau de Nozeroy

ZONE ARTISANALE DE MIGNOVILLARD

L'entreprise BTM de Claude Benoît s'installe. Il libérera ainsi le local qu'il utilise dans l'ancien bâtiment de l'Atelier Jurassien.

Des travaux d'aménagement pour la récupération des eaux pluviales de la zone d'activité seront réalisés par la Communauté de communes pour répondre aux normes de la loi sur l'eau.

SCIERIE CHAUVIN

Compétente en matière de développement économique, la Communauté de communes a réalisé les travaux de terrassement et de réseaux sur 13ha. Elle a ensuite vendu la plate-forme dans le courant de l'été, au coût de réalisation, diminué de la subvention accordée.

L'entreprise Chauvin a réalisé les bâtiments. La mise en route et le transfert de la scierie située au centre du village se fait petit à petit vers cette nouvelle scierie HQE (Haute qualité environnementale).

QUELLE RECONVERSION DU SITE ACTUEL DE LA SCIERIE CHAUVIN ?

L'entreprise Chauvin, propriétaire du site au centre du village, recherche d'éventuels repreneurs pour les bâtiments. Elle a sollicité la Communauté de communes et la Commune de Mignovillard pour l'aider dans ses démarches.

Situation de la réflexion actuelle suite à diverses rencontres :

- L'entreprise Chauvin garde les deux bâtiments (de raboterie, de traitement bois) les plus récents pendant au moins 2 ans.
- La Commune de Mignovillard est intéressée pour acquérir la plateforme vers le bâtiment des bureaux pour un projet d'aménagement de place publique avec parking, en extension de la Place du 19 mars 1962. Elle souhaite éventuellement récupérer une partie du grand bâtiment pour transférer son atelier communal (s'il n'y a aucun acquéreur économique).
- La Commune de Mignovillard lance une étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur, en récupérant la chaufferie de l'actuelle scierie.
- A étudier : l'accès routier (aménagement d'une route) de la zone pour accéder aux différents bâtiments qui resteront en place, l'électrification et l'assainissement. L'intégration dans le PLU de la commune est en cours.

UN « BATIMENT-RELAIS D'ENTREPRISES »

L'arrêt de l'Atelier Jurassien à Mignovillard a permis au bâtiment de prendre d'autres fonctions pour répondre à plusieurs demandes concrètes d'installation de jeunes entreprises. C'est désormais un « bâtiment-relais d'entreprises ».

Des cellules ont été réaménagés pour mettre à disposition de jeunes entreprises de la surface locative adaptée à leurs besoins, pour le temps qu'elles souhaitent.

Quatre cellules aménagées = quatre entreprises en place :

- Cellule 1 : l'entreprise *Migno Bois*, qui fabrique des palettes
- Cellule 2 : l'entreprise *PF agricole*, pour la réparation du matériel agricole
- Cellule 3 : l'entreprise de maçonnerie *BTM* de M. Benoît, qui va bientôt déménager dans la zone artisanale
- Cellule 4 : les *« Presses du Belvédère »* éditeur de livres, voulait un lieu de stockage sur la région.

1999-2009

La tempête 10 ans après...

Lothar et Martin. Deux prénoms. Deux tempêtes qui ont traversé la France d'Ouest en Est entre le 26 et le 28 décembre 1999, avec des vents dépassant les 150 km/h.

En quelques heures seulement, ces phénomènes climatiques ont provoqué sans doute **la plus grande catastrophe naturelle et économique** jamais connue à Mignovillard. Des dizaines de milliers de mètres cubes d'arbres dévastés par le vent, des centaines d'hectares de forêts publiques et privées à terre.

10 ans après, quel bilan peut-on tirer de ces événements ? Quelles ont été les conséquences pour la forêt et pour les finances communales ? Comment gérer désormais ce patrimoine pour le transmettre, demain, aux générations futures ?

Dossier réalisé avec l'aide et les ressources de la DDEA, du CRPF et de l'ONF

Le récit de **la catastrophe**

Des vents d'une rare violence, pouvant dépasser 150 km/h. De fortes pluies. De la neige.

Les 2 profondes dépressions qui ont balayé la France d'Ouest en Est, le dimanche 26 décembre et dans la nuit du 27 au 28 décembre 2008, ont provoqué des **dégâts considérables** en dévastant des régions entières.

Chacun garde en mémoire le souvenir précis de ces événements : toitures arrachées, constructions fragilisées, pylônes électriques abattus avec plusieurs jours de coupure de courant, arbres couchés… Le bilan humain est également un **profond traumatisme** : 92 victimes.

A la veille du passage à l'an 2000, c'est donc une vision de désolation qui s'offre à nous.

Pour la forêt française, ces tempêtes sont une onde de choc sans précédent. En 3 jours seulement, on compte plus de **150 millions de mètres cubes de bois à terre**, c'est-à-dire l'équivalent de 4 années de récolte.

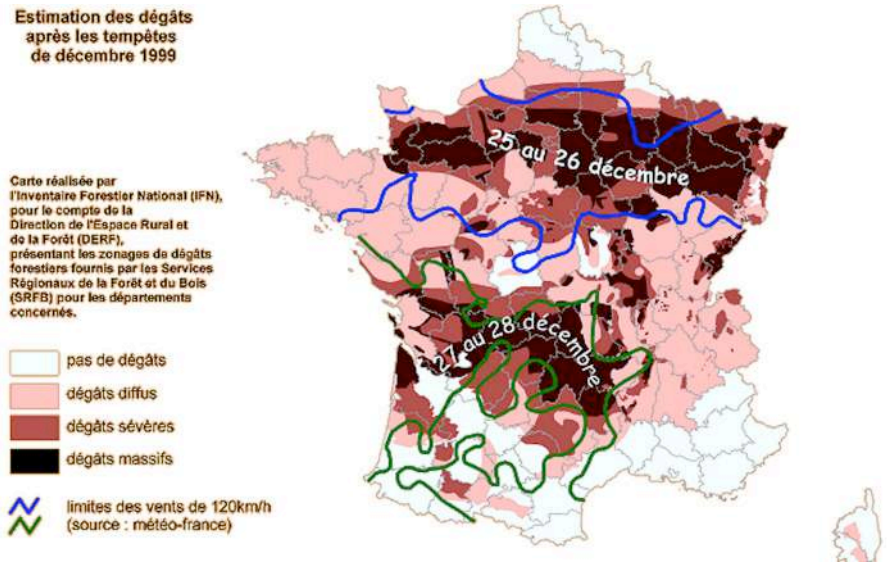

Les régions Alsace, Lorraine et Champagne-Ardennes sont les plus touchées. La Franche-Comté également, avec **4,4 millions de mètres cubes de chablis**, dont 2,5 millions dans les forêts publiques (communales et domaniales). Dans la région, les résineux ont représenté 75 % des chablis.

Les conséquences économiques pour toute la filière Bois, et en particulier pour les propriétaires, sont d'une ampleur exceptionnelle. C'est tout un patrimoine qui est **dévasté**. Les cours de vente s'effondrent, compte tenu de la quantité de bois sur le marché.

Il faudra plusieurs mois pour exploiter les chablis, dégager les routes et remettre en fonctionnement l'ensemble du réseau électrique national.

Il faudra des décennies, pour que **la forêt française panse ses plaies**.

LES DÉGÂTS À MIGNO

A Mignovillard, la tempête de décembre 1999 a provoqué des **dégâts considérables**, jamais connus auparavant dans la forêt.

Sur les 5 000 ha de superficie, **2 500 ha environ sont boisés**. La forêt privée, avec de nombreux propriétaires, représente 1 600 ha. La Commune, quant à elle, est propriétaire de 1 000 ha, dont une bonne partie provient du don de la Comtesse de Lauraguais, grâce au Dr Girod, en 1773.

Très boisée, Mignovillard a donc été **la commune du Jura la plus touchée** par la tempête.

Au total, ce sont plus de **250 000 mètres cubes de chablis** qui sont mis à terre en quelques heures, dévastant le tiers de la surface boisée !

Pour la forêt communale, cela représente **93 100 m^3 et 317 ha détruits**, l'équivalent de **15 ans** de récolte.

Passé le choc, il a fallu réagir vite devant la catastrophe. La Commune de Mignovillard a fait alors le choix d'exploiter les chablis le plus rapidement possible pour ne pas les laisser à terre et limiter les problèmes sanitaires.

L'Etat et l'ONF étant dépassés par l'ampleur des événements, c'est donc directement que la Commune est intervenue en employant **17 bûcherons** pour relever le challenge, en suivant leur travail et en centralisant le décompte des bois exploités.

Le lundi 25 janvier 2000, **Dominique Voynet, Ministre de l'Environnement**, a effectué une visite au coeur de la forêt de Mignovillard pour prendre la mesure des dégâts et assurer les communes et les propriétaires privés du soutien, notamment financier, de l'Etat.

Cette visite ministérielle a également été le déclencheur pour permettre la création de l'**aire de stockage et d'arrosage** de Fontaine-Carrée.

Avec 19 000 m^3 de bois stockés sur 420 mètres linéaires, cette aire de stockage était la 3ème plus importante du département.

L'après-tempête pour les bois et la forêt

QUE FAIRE DES CHABLIS ?

Gérer plus de 90 000 m³ de chablis tombés brutalement dans la forêt communale constitue une **situation inédite et complexe**.

Jamais auparavant la Commune de Mignovillard n'avait eu à faire face à une telle situation. Après avoir pris la décision d'exploiter rapidement et directement les bois à terre pour limiter les risques sanitaires dus aux scolytes, il a fallu se poser cette question : **que faire de ces chablis ?**

Les cours français et européen de vente de bois ont brutalement chuté dans les mois suivant la tempête. Pour **éviter de "brader" les chablis** à des prix très inférieurs à leur valeur, la Commune a décidé d'en stocker une partie **sous arrosage**. Ainsi, 17 000 m³ ont été placés sur l'aire de stockage de Fontaine-Carrée et 5 000 m³ sont allés rejoindre celle de Sapois.

Avec du recul, le bilan de l'arrosage est **très positif**. En effet, cela a permis d'étaler la vente des bois pour qu'ils ne se retrouvent pas tous en même temps sur un marché déjà saturé. Et l'arrosage s'est révélé être une solution particulièrement performante pour conserver les chablis avec une **grande qualité**, y compris au fil du temps.

Outre le stockage sous arrosage, Mignovillard a également été partie prenante de la **fruitière des bois publics**, mise en place après la tempête à l'échelle de toute la Franche-Comté.

Le principe : **mettre en commun** les chablis des forêts communales et domaniales pour les vendre ensemble (en mixant avec des lots de bois verts, pour en tirer un meilleur prix) et se partager les fruits de ces ventes équitablement. Au total, la Commune a contribué à hauteur de 19 593 m³.

Enfin, les nouvelles coupes de bois dans la forêt communale ont été **décalées dans le temps**, toujours dans le souci de ne pas encombrer le marché. Les premières coupes de bois verts d'après tempête n'ont ainsi eu lieu qu'en **2005**…

Dans les années suivantes, on a noté un volume très important de nouveaux chablis, principalement dus aux scolytes, également appelées **bostryche** (insectes xylophages qui "mangent" les arbres et les font sécher). Ces dégâts sanitaires inévitables ont été amplifiés par la **canicule de 2003** et les sécheresses de 2005 et 2007.

UNE FORÊT VULNÉRABLE

La tempête de décembre 1999 a balayé les forêts françaises. Les vents d'une rare violence expliquent les dégâts importants, d'autant que les sols étaient **gorgés d'eau** à cause des fortes pluies des jours précédents. Un contexte particulier qui a favorisé le **déracinement des arbres**.

Ils sont tombés les uns sur les autres, comme des dominos, laissant à terre de **gigantesques mikados** d'arbres enchevêtrés.

Les résineux, comme le sapin et l'épicéa, très présents à Mignovillard, ont été les plus touchés car beaucoup plus vulnérables, du fait de leur **prise au vent avec leurs aiguilles**, au contraire des feuillus qui étaient dépourvus de feuilles au moment de la tempête.

Si la forêt de Mignovillard a été durement touchée, cela peut aussi s'expliquer par sa structure, composée de **peuplements denses et âgés**.

En effet, depuis le milieu du XIXe siècle et jusqu'à la tempête de 1999, le **volume de bois par hectare n'a cessé d'augmenter**, en dépit de la hausse des possibilités annuelles de coupes fixées par la Commune.

Les conséquences sur les finances communales

Les recettes financières liées à l'exploitation et à la vente des bois ont toujours constitué la première ressource de la Commune. Avant la tempête, elles représentaient entre **30 et 45 % des recettes de fonctionnement**, loin devant les impôts locaux et les dotations de l'Etat.

Cette **situation privilégiée** et qui était généralement considérée comme acquise, a été très **fragilisée** par la tempête. De fait, après ces événements, la forêt communale ne constitue plus une rente confortable et garantie. C'est, certes, un riche patrimoine, mais **dont les bénéfices ne sont pas assurés et qui nécessite du travail et des investissements** pour reconstituer le capital perdu lors de la tempête de 1999 : 15 années de coupes de bois détruites en quelques heures.

Aujourd'hui, entre **20 et 25 %** environ des recettes de fonctionnement sont assurées par le produit des ventes de bois. On le voit avec la courbe rouge, sur le graphique ci-dessous, le bilan actuel est **2 à 3 fois moins important** qu'avant la tempête. Cela oblige à gérer les finances communales autrement.

Concernant spécifiquement la période d'après-tempête, on note des recettes et des dépenses qui explosent en 2000, du fait de l'exploitation directe des chablis. Dans les années qui suivent, particulièrement en 2002 et 2003, les recettes sont importantes et correspondent à la vente progressive des bois sous arrosage.

Par ailleurs, il faut noter que **l'Etat a été très présent**, financièrement, aux côtés de la Commune de Mignovillard.

En effet, le plan d'urgence mis en place par le Ministre de l'Agriculture d'alors, Jean GLAVANY, s'est traduit par des **subventions d'équilibre** pour les communes durement touchées. Pour Mignovillard, entre 2001 et 2007, cela représente environ **1 M€**.

Par ailleurs, le plan d'urgence national permettait d'octroyer aux communes des prêt à taux bonifié, pour faire face aux dépenses exceptionnelles et lisser la trésorerie dans le temps. Au total, Mignovillard a pu profiter de **800 000 € empruntés à 1,5 %**.

En conclusion, la tempête a été un **véritable électro-choc** pour les finances communales. Toutefois, la situation de la Commune, bien que moins favorable, reste très correcte. Il convient d'**être prudent et mesuré**, mais les capacités d'action sont bien là.

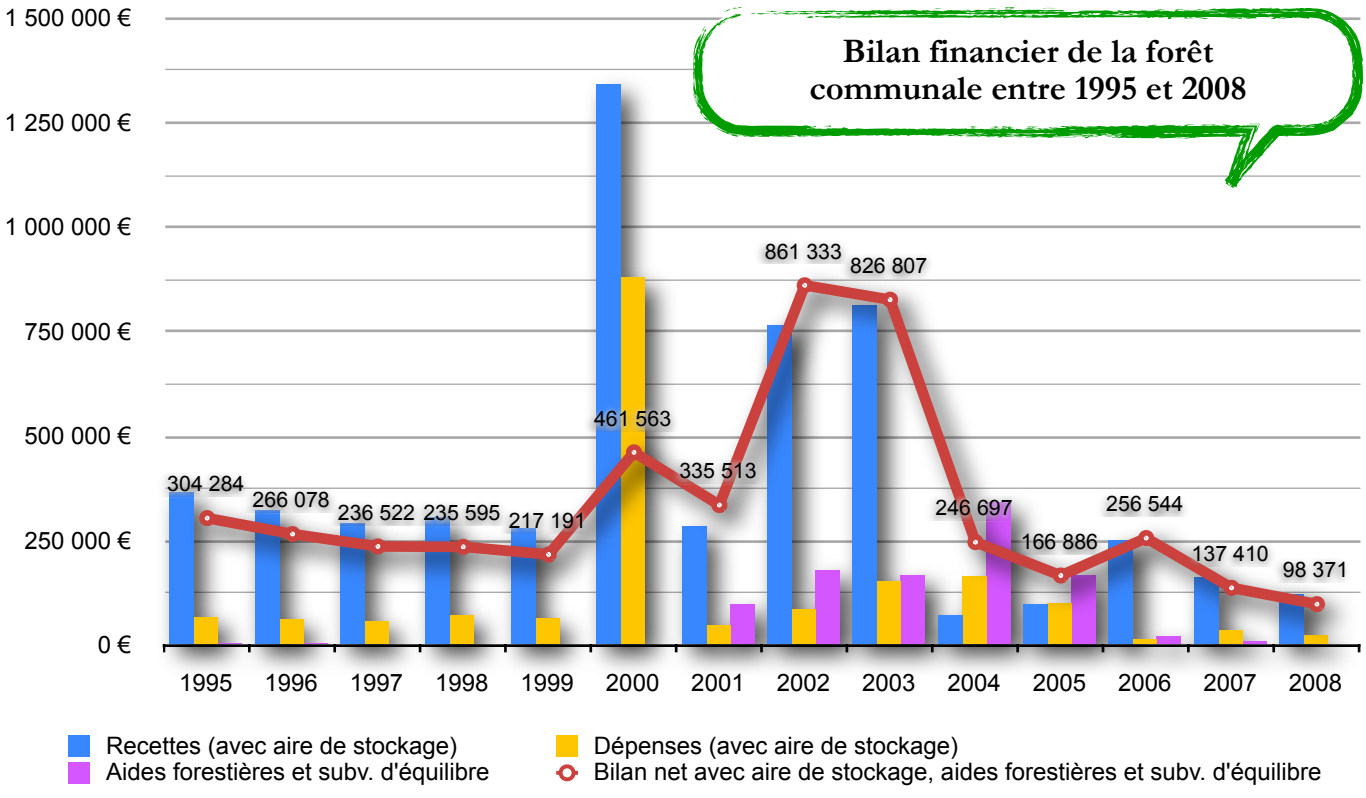

Plan d'aménagement 2009-2028 : préparer l'avenir

Un plan d'aménagement forestier permet, à partir d'un état des lieux et d'un diagnostic précis, de définir les objectifs prioritaires de gestion de la forêt communale, ainsi que les moyens à mettre en oeuvre pour y parvenir, en conciliant l'exploitation de la forêt avec les autres usages (tourisme…)

Etabli pour une période relativement longue - 20 ans, pour celui de Mignovillard, de 2009 à 2028 -, il permet de fixer le volume des possibilités annuelles de coupes et l'estimation des recettes et dépenses correspondantes.

Adopté le 10 juillet 2009 par le Conseil municipal, le nouveau plan d'aménagement remplace les 2 anciennes séries de parcelles par une série unique constituée de 3 groupes distincts : 759,14 ha en jardinage (dont 267,87 ha à reconstituer suite à la tempête), 159,74 ha en irrégulier et 48,7 ha en intérêt écologique.

Les principaux enjeux et moyens à mettre en œuvre sont les suivants :

- Un tiers de la forêt communale est désormais en zone ouverte avec irrégularité de présence de semis résineux et parfois envahissement de feuillus
  - Nécessité d'attendre l'installation de semis dans les zones vides
  - Dans les zones d'envahissement de feuillus, laisser pour installer un couvert forestier et/ou faire des dégagements énergiques (enlever les feuillus)
- Envahissement de hêtre dans la partie jardinée (doublement entre 1995 et 2008)
  - Maintenir la proportion de feuillus à moins de 20 %, en intensifiant les travaux sylvicoles et les martelages
- Vieillissement des peuplements toujours problématique
  - Augmenter les prélèvements de gros et très gros bois
- Régénération sur la bonne voie, avec renouvellement convenable de résineux
  - Accompagner cette régénération
- Maintien des espèces animales protégées
  - Limiter les dérangements lors des activités forestières et touristiques
  - Limiter l'uniformisation des milieux

CARTE D'IDENTITÉ

Superficie

- 967,58 ha de forêt communale
- Entre 845 et 1 107 m d'altitude

Composition

- 37 % en futaie jardinée résineuse (arbres de tous âges)
- 40 % en futaie irrégulière mixte (feuillus et résineux)
- 8 % en zones d'intérêt écologique

Fertilité des terrains

- 52 % : bonne, très bonne fertilité
- 43 % : fertilité moyenne ou faible
- 5 % : très peu fertile

Protection écologique

- Arrêté de protection "Biotope" pour le Grand Tétras, depuis 1992
- Natura 2000 *"Bassin du Drugeon"*
- Arrêté de protection "Biotope" pour le *"Bassin du Drugeon"*
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt floristique et faunistique) : *"Grand étang de Frasne"* et tourbières *"La Seigne des Barbouillons"* et *"Les Palus"*

PRÉVISIONS DE COUPES

	Résineux (m^3/an)	Feuillus (m^3/an)
2009-2028 *Prévisions*	**2 320**	**1 097**
1996-2007 *Récoltes*	11 781	558
1996-2011 *Prévisions*	6 030	1 157

BILAN PRÉVISIONNEL

	2009-2028 *Prévisions* (€/an)	1996-2007 *Constaté* (€/an)	1996-2011 *Prévisions* (€/an)
Recettes	**91 850 €**	400 000 €	292 130 €
Dépenses	**35 790 €**	65 653 €	53 778 €
Résultat	**56 060 €**	334 347 €	238 353 €
Taux de réinvestissement	**39 %**	16 %	18 %

Carte d'aménagement (extrait)
avec les parcelles de la forêt communale

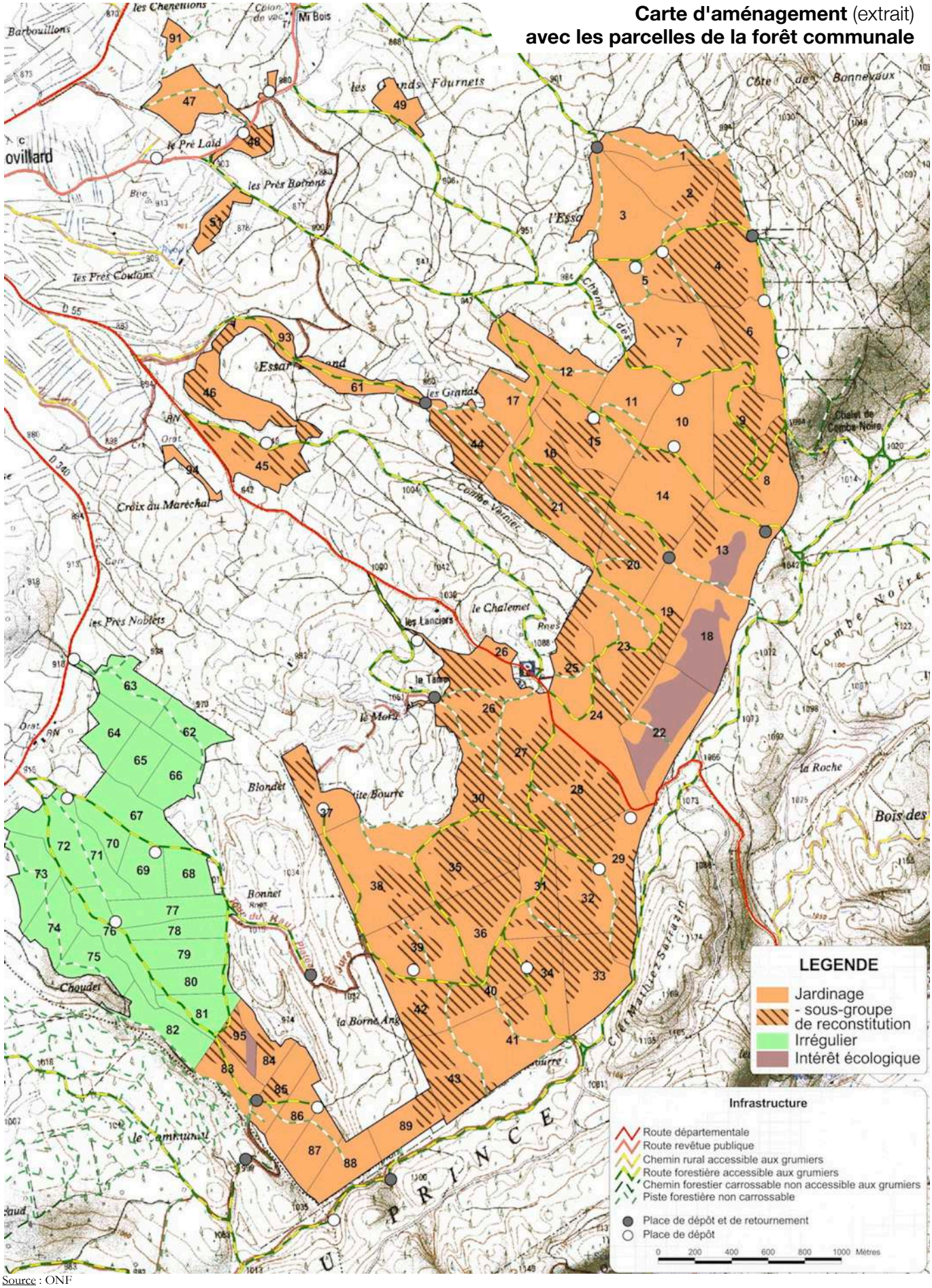

Source : ONF

Ils nous ont quittés

14 janvier 2009
Melchior PETITE,
né en 1938

16 janvier 2009
Marie Louise Anne MAIRE,
née MOURAUX en 1912

21 janvier 2009
Jean-Louis BRUN,
né en 1932

25 mars 2009
Jean TISSOT,
né en 1932

1er avril 2009
Noëlle CARREZ,
née GRIFFOND en 1930

14 avril 2009
Louis PAGET,
né en 1920

22 juin 2009
Willy FARINE,
né en 1920

13 juillet 2009
Marie-Thérèse PILLARD,
née en 1934

20 septembre 2009
Arlette LANDRY,
née LEBRUN en 1920

1er novembre 2009
Véronique JULLIEN,
née CURTET en 1975

14 novembre 2009
Marie-Louise SERRETTE,
née MELET en 1913

26 novembre 2009
Marcel DUSSOUILLEZ,
né en 1929

Personnes de l'extérieur, inhumées dans la commune

14 mars 2009
Yvonne JEANNIN,
née BOLARD en 1922

A noter

Lors d'un décès dans la commune, il est nécessaire de **se rendre à la Mairie** dans les **24 heures**, pour effectuer une déclaration de décès.

Il faut se munir du livret de famille ou d'un extrait d'acte de naissance.

Ils se sont dit "oui"

16 mai 2009 : Fanny JEANNIN, employée de banque et Pascal BESSON, agriculteur, domiciliés à Esserval-Combe

22 mai 2009 : Isabelle BÉTOURNÉ, vendeuse et Thierry GRIFFOND, affûteur, domiciliés rue de Nozeroy à Mignovillard

6 juin 2009 : Christelle CHAGROT, sans profession et Bruno PETIT, technicien, domiciliés rue de Champagnole à Mignovillard

8 août 2009 : Laurence DUBOURG, ouvrière en horlogerie et Cédric LACROIX, forreur, domiciliés rue de l'Agriculture à Mignovillard

10 octobre 2009 : Emilie BESANÇON-MATHIL, mère au foyer et Stéphane CHAGROT, artisan boulanger-pâtissier, domiciliés rue des Gentianes à Mignovillard

Mariages célébrés à l'extérieur

11 juillet 2009 : Valérie DUSSOUILLEZ, monitrice et Philippe VUILLERMOT, décolleteur, domiciliés rue de Champagnole à Mignovillard (mariage célébré à Bief-du-Fourg)

Les bébés de l'année

26 mars 2009
Léa MAUSSE,
fille de Gérard et
Aneline MAUSSE

18 avril 2009
Marvin LE SAUSSE,
fils de Constantin et
Aurore LE SAUSSE

18 août 2009
Lola ROUGET,
fille de Fabien ROUGET
et Audrey BLONDEAU-TOINY

20 septembre 2009
Yléana VERNEREY,
fille de Denis VERNEREY
et Mélody GALY

5 décembre 2009
Timéo BRANTUS,
fils de Frédéric et
Stéphanie BRANTUS

Ça s'est passé **cette année**

12 JANVIER

PRÉFÈTE / Joëlle Le Mouël, Préfète du Jura, a visité le chantier de la Scierie Chauvin. Elle a ensuite rencontré les élus de la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy à la mairie de Mignovillard. L'occasion de faire un tour d'horizon des principaux dossiers du secteur. ■

10 JANVIER

POINTAGE / C'est à Salins-les-Bains que Benoît Lanquetin, de Froidefontaine, a remporté le trophée départemental de meilleur pointeur. Après Alexandre Jeannin en 2008, c'est donc encore un Mignovillageois qui a représenté le Jura lors de la finale nationale au Salon de l'agriculture à Paris ! ■

17 JANVIER

REPAS DES ANCIENS / Tradition oblige, le début d'année a été l'occasion pour une cinquantaine de Mignovillageois de se retrouver autour d'un repas offert par la Commune. ■

8 MARS

SOIRÉE VILLAGEOISE / 30ème édition déjà, pour la Soirée villageoise organisée chaque année par le Comité des fêtes, le dernier samedi des vacances de février. Un moment toujours convivial et humoristique, autour d'un Mont d'Or, d'une saucisse et d'un spectacle. ■

25 FÉVRIER

RALLYE / Le rallye national *"Neige et glace"* se déroulait en 2009 dans le Haut-Doubs et le Jura. Lors de la 3ème étape, des dizaines de voitures datant de l'avant-guerre à 1990 ont pu traverser Mignovillard… sous la neige. ■

8 MAI

COMMÉMORATION / La population est venue en nombre pour commémorer l'armistice du 8 mai 1945 et se souvenir des enfants du village *"morts pour la France"* au cours des différentes guerres. ■

FLASH RÉTRO

LA BOURRE / **Décembre** : Réouverture du Chalet, après l'incendie de septembre. ■ **NOËL** / **22 décembre** : De nombreux enfants (et leurs parents) ont assisté au spectacle de magie et à la venue du Père-Noël, à l'invitation du Comité des fêtes. ■ **SKI** / **1er février** : La course de ski de fond du ski-club Frasne-Drugeon, comptant pour la coupe du Doubs, est organisée à la Bourre. ■ **NETTOYAGE** / **25 avril** : Nettoyage de printemps à Mignovillard. ■ **CROSS** / **1er mai** : Traditionnel Cross du Creux de l'Enfer, du Comité des fêtes. 4ème victoire d'El Yazid El Madi : 11,33 km en 37'53. ■

25 JUIN

PLACE DU 19 MARS 1962 / A l'invitation de la Municipalité et de la FNACA, plus de 150 anciens combattants de tout le département ont fait le déplacement à Mignovillard. Après une cérémonie au Monument aux morts, le cortège s'est rendu vers l'église pour inaugurer la Place du 19 mars 1962, en commémoration des Accords d'Evian qui ont mis fin à la Guerre d'Algérie. ■

26 JUILLET

LAVOIR / Prévue depuis plusieurs années, la rénovation du lavoir de Froidefontaine a été réalisée en 2009. Et c'est pour la Saint-Jacques, fête du hameau, que l'inauguration de cette belle réalisation a pu avoir lieu avec la population. ■

9 AOÛT

SAINTE-CLAIRE / Comme à l'habitude, c'est sous un beau ciel bleu d'été que les habitants d'Essavilly (et des alentours) se sont retrouvés pour la fête du hameau. Un apéritif toujours très convivial, offert par le Comité des fêtes. ■

FÉVRIER / JUILLET

ENTREPRISES / Deux créations d'entreprises à Mignovillard, cette année. Avec **Migno Bois**, Vincent Annichini fabrique des palettes en bois dans le bâtiment-relais. Mathieu Duchesne, quant à lui, vient en aide aux particuliers et entreprises pour tout ce qui touche à l'informatique, avec **MDI Services**. ■

31 OCTOBRE

APÉRI'TRI / Comment trier ses déchets et en produire moins ? Quels sont les moyens de s'informer pour préserver la planète ? C'est pour répondre à ces questions et sensibiliser la population que les "Ambassadeurs du tri" du canton avaient invité les Mignovillageois à la salle des fêtes.

Une quarantaine d'habitants seulement ont répondu à cette invitation. Le sujet, pourtant, est essentiel et nécessite l'implication de tous pour faire évoluer nos comportements. Une philosophie : *"le meilleur déchets, c'est celui qu'on ne produit pas !"*

Pour tous, **séance de rattrapage** à la fin de ce bulletin, pages 45 à 47. ■

FLASH RÉTRO

FÊTE DES MÈRES / 13 juin : Plusieurs dizaines de mamans ont passé une agréable soirée autour d'un repas. ■ **ASSOCIATIONS / 12 septembre** : Le Forum des associations de la Communauté de communes met à l'honneur les bibliothécaires bénévoles. ■ **ECO-CONSTRUCTION / 26 septembre** : Stéphanie, Hervé et Annaëlle ouvrent les portes de leur maison bioclimatique, rue des Frênes. ■ **SAINT-MICHEL / 3 et 4 octobre** : Nouveau succès pour la Fête de la Saint-Michel. Brocante, expos, défilé, jeux… Des centaines de visiteurs pour un week-end très convivial. ■

Nos jeunes années...

Essavilly / 1931

1er rang (en bas), de g. à d. : Paul Ratte, Louis Ratte, ? Griffond, Louis Serrette, ? Bailly, ? Bailly / **2ème rang** : Gilbert Perret, Emile Perret, Madeleine Perret, Simone Jeannin, Marie-Aimée Perret / **3ème rang** : Alice Serrette, Marguerite Perret, Marie-Louis David, Rose Guy, Madeleine Guy / **Institutrice** : Mlle Griffond

INFO / Retrouvez les photos de classes exposées lors de la Fête de la Saint-Michel, à la Mairie et sur *mignovillard.fr* ! Et si vous avez d'autres photos, déposez-les au Secrétariat de Mairie pour qu'elles soient numérisées avant de vous être restituées.

Mignovillard / 1959

1er rang, (en bas) de g. à d. : Michel Lebaud, André Claudet, Henri Petetin, Daniel Perrin, Jean-Louis Claudet, Jacques Paget, Joël Felder, Patrick Tarrius / **2ème rang** : Jacqueline Cart, Marie-Noëlle Courtois, Michèle Valy, Yves Laissus, Patrick Bourgeois, Marie-Jeanne Bully, Annie Tarrius, Daniel Serrette, Jean-Michel Serrette, Hervé Valy, Daniel Paget, Gérard Maire, René Rampin / **3ème rang** : Michèle Girard, Gérard Mainet, Brigitte Veillieux, Brigitte Rousset, Marie-Noëlle Guy, Marie-Ange Melet, Michèle Mainet / **Institutrice** : Micheline Valy

Familles rurales "Arc-en-Ciel"

L'association *"Familles rurales - Arc-en-Ciel"* existe depuis **2001**. Elle a en charge la gestion du centre périscolaire. Ce dernier accueille les enfants de **3 à 12 ans**, scolarisés à l'école de Mignovillard, avec une capacité maximale d'accueil de **24 places**.

La prise en charge des enfants (accueil et animation) est assurée par une directrice-animatrice co-employée avec la Communauté de commune du Plateau de Nozeroy.

La prise en charge des enfants se fait **de la cour de l'école à la salle des fêtes**, et inversement, sous la surveillance de la directrice du centre.

L'accueil se fait à la **Salle des fêtes**.

Toute famille qui inscrit ses enfants au centre périscolaire devient membre de l'association en achetant une carte d'adhésion de **20 €**.

Vous avez donc un aperçu du fonctionnement du centre périscolaire. Son financement (voir le budget 2009 ci-contre) repose sur la participation de la Commune et des familles.

Les membres de l'association et le personnel vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2010.

La Présidente,
Lydie GONIN

BUDGET 2009		
DÉPENSES	Alimentation et fourn. d'activités	704,90 €
	Services ext. (traiteur)	6 938,80 €
	Frais de gestion	2 318,30 €
	Téléphone, Poste, photocopies	1 200,00 €
	Personnel (salaires, méd. travail)	16 707,70 €
	Total	**28 298,30 €**
RECETTES	Participation des familles	9 946,10 €
	Commune de Mignovillard	17 785,50 €
	Total	**28 298,30 €**

FRÉQUENTATION

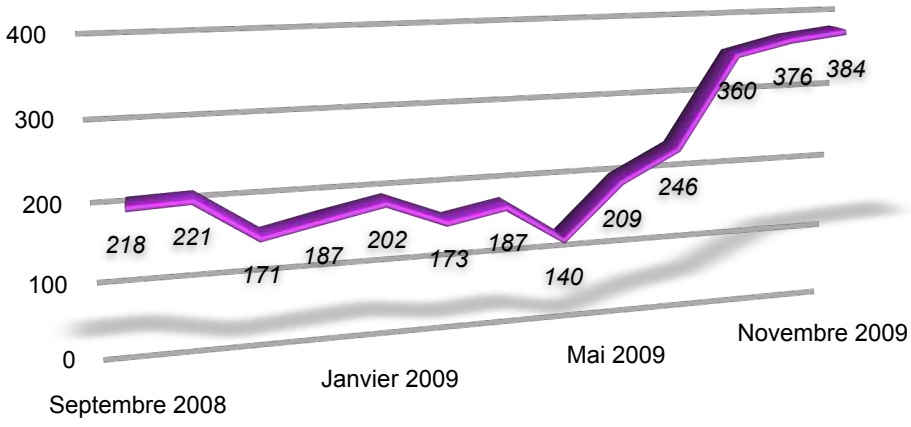

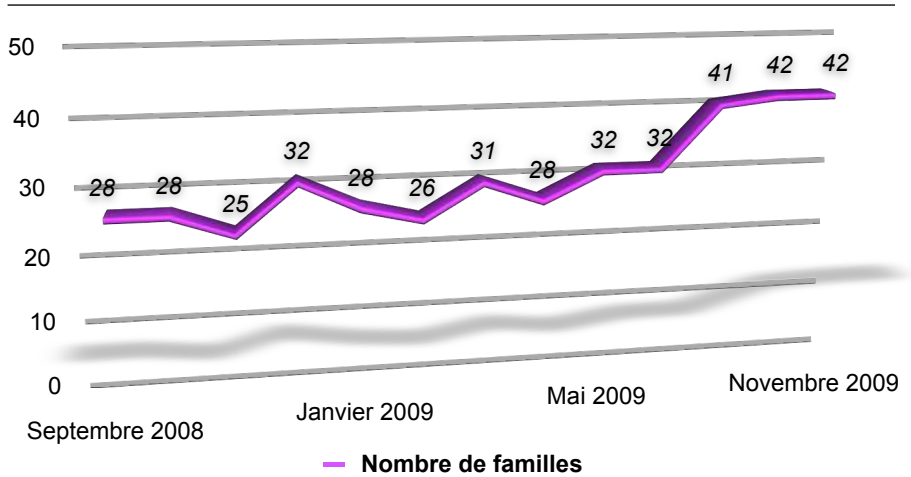

HORAIRES ET TARIFS

- Matin - *7h30 à 9h*.....**1,60 €**
- Midi - *12h à 14h et repas*.....**5,60 €**
- Soir - *17h à 18h30*.....**2,60 €**

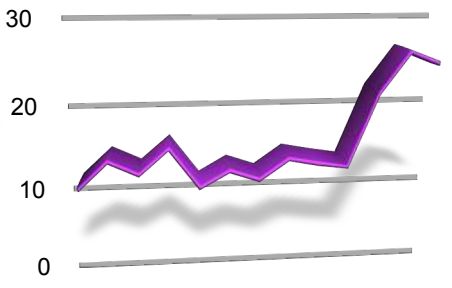

Du côté de l'école

RENTRÉE ET EFFECTIFS

L'école de Mignovillard accueille cette année 120 élèves.

Les enfants se répartissent ainsi :

- **Classe de Céline Bailly-Comte**
  28 élèves : 3 en Toute petite section, 9 en Petite section et 16 en Moyenne section.
  ATSEM : Annie Marmier
- **Classe de Anne-Laure Buchard**
  25 élèves : 15 en Grande section et 10 en CE2.
  ATSEM : Céline Lonchampt
- **Classe de Véronique Gremion**
  19 élèves : 19 en CP
- **Classe de Sylvie Thiriot**
  23 élèves : 18 en CE1 et 5 en CM1
- **Classe de Bertrand Jeannerod**
  25 élèves : 7 en CM1 et 18 en CM2.

Nouveaux enseignants :

- **Sylvie Thiriot**, arrivée cette année, remplace Sabrina Girard.
- **Muriel Michel**, qui décharge le directeur un jour par semaine (le jeudi)
- **Claire Bosson**, remplaçante rattachée à l'école.
- **Julien Mestik**, remplaçant rattaché à l'école.

L'école a par ailleurs recruté une employée de vie scolaire, Monique Bugnot, qui assistera les enseignants notamment dans l'apprentissage de l'informatique aux enfants.

LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Autour du livre

Au mois d'octobre, l'école a participé à l'opération *« Lire en fête »,* avec la collaboration de la médiathèque enfantine *« La Bouquinette »*.

Ainsi, les CE ont reçu un auteur de contes et les maternelles ont bénéficié d'une **lecture spectacle** par *"L'Atelier de l'exil"* de Lons-le-Saunier.

Tous les mardis, une classe se rend à la médiathèque pour découvrir les livres, écouter des histoires et participer à des animations autour des livres et de la lecture.

Les CE et CM participent au **défi lecture** qui réunit toutes les écoles du canton. Au mois de juin, les enfants de ces écoles se retrouveront pour échanger questions et jeux autour des livres lus pendant l'année.

Les arts du cirque

Les enfants de maternelle, s'initieront aux arts du cirque : jonglage, acrobaties… et se produiront lors d'un spectacle à la suite de ce cycle d'apprentissage, conduit par des intervenants spécialisés dans cet art.

Un voyage à Paris

Les enfants de CM1 CM2 se rendront à Paris du 19 au 21 avril pour un voyage dans le monde des arts avec comme fil conducteur **l'architecture** : le Château de Versailles, le Centre Pompidou et le Musée du quai Branly,

Les CE rencontrent un auteur de contes

abritant les collections des arts premiers, sans oublier la Tour Eiffel !

Activités sportives

Les élèves du CE et CM ont participé à la traditionnelle course d'endurance des écoles publiques du canton, organisée par l'école de Nozeroy.

Cette année, les enfants de CP et CE2 se rendront à la piscine de Pontarlier : 9 séances de découverte et d'apprentissage les mardis après-midi du 19 avril au 29 juin 2010.

Comme l'an passé, les enfants de CE et CM s'initieront et se perfectionneront en ski de fond sur le site du Chalet de la Bourre.

Les enfants lors du cross des écoles publiques à Nozeroy

Les pistes de ski de fond de La Bourre font la joie des enfants

L'association de parents d'élèves qui a vu le jour l'an passé, prend peu à peu son rythme de croisière. Elle permet de fédérer les parents des différents villages et d'échanger avec les enseignants autour de la vie de leur l'école. Elle a également pour but d'organiser des actions qui permettront d'aider l'école à financer ses activités pédagogiques.

Les rendez-vous de l'année

- Courant novembre 2009 : vente de cartes et étiquettes de Noël
- Vendredi 18 décembre 2009 : goûter de Noël
- Samedi 6 mars 2010 : Soirée paëlla/karaoké
- Vendredi 26 mars 2010 : Loto animé par Kiki, à Doubs
- Vendredi 4 juin 2010 : Soirée barbecue de fin d'année

Collecte des vieux papiers

Pour financer ses activités, l'école, avec le soutien actif des parents d'élèves, organise diverses actions comme la collecte des vieux papiers.

QUOI ?

Sont acceptés :

- Les journaux, magazines, prospectus et publicités en prenant soin d'éliminer auparavant les emballages plastiques
- Les catalogues et annuaires

Sont exclus :

- Les cartons
- Les plastiques
- Les livres à couverture rigide

COMMENT ?

Les vieux papiers doivent être déposés dans des emballages divers (cartons de petite taille, cagettes...) ou ficelés. Ne pas utiliser de ruban adhésif.

OÙ ?

Divers points de stockage existent dans les communes :

- Mignovillard, sous le préau de l'école primaire **pendant les jours de classe (surtout pas pendant les vacances)**
- Bief-du-Fourg
- Communailles-en-Montagne
- Froidefontaine
- Essavilly

Vous pouvez apporter vos vieux papiers dans les lieux ci-dessus.

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter les enfants de l'école qui passeront récupérer les paquets.

La Bouquinette

Une médiathèque spécialisée pour tous les enfants

Tous les enfants, à partir de 2 ans et jusqu'à 15 ans, peuvent venir découvrir livres, DVD et CD divers dans un espace tout spécialement aménagé pour eux.

Riche d'environ 12 500 documents, la médiathèque propose un choix très varié pouvant satisfaire tous les petits curieux :

- albums
- romans
- documentaires
- bandes dessinées
- revues *(25 abonnements différents)*
- CD-Roms et CD audio
- 300 DVD *(films et documentaires)*.

Sur place, chacun pourra vaquer à son occupation favorite : une salle propose des jeux pour les petits, un coin lecture et écoute de CD est aménagé pour ces activités, et une autre salle permet de s'adonner aux joies de l'informatique (jeux, consultation du fonds de la médiathèque et recherche sur internet).

De quoi satisfaire les appétits les plus variés !

ACTIVITÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

Une après-midi pour les CE et CM

C'est pendant les vacances de la Toussaint que la médiathèque organise une animation pour les enfants de cette tranche d'âge. Cette année les sorcières étaient à l'honneur et entre « frissons » et rires, les enfants se sont bien amusés.

Fête de Noël

Les enfants de Maternelle, Grande Section et CP sont venus se réchauffer autour d'animations autour du thème de l'Afrique. Nous avons eu la visite du Père Noël et chaque participant a confectionné un petit livre souvenir. Une occasion de rencontrer une autre culture !

La Fête de Noël

Un écrivain à la médiathèque !

Chaque année, en collaboration avec le salon du livre de Pontarlier, nous avons la chance de pouvoir accueillir un auteur qui rend visite aux élèves des 4 classes du canton.

Au mois d'octobre nous avons eu le plaisir de recevoir Mario Urbanet qui écrit des contes et des fables pour les enfants, et qui nous a fait aussi voyager en Italie, son pays natal.

Une rencontre enrichissante qui suscitera peut-être des vocations !

Lecture spectacle de l'Atelier de l'Exil

C'est maintenant presque une tradition chaque mois d'octobre, nous invitons l'Atelier de l'Exil de Lons le Saunier pour une lecture spectacle destinée aux plus petits (Maternelles et CP). Cette année nous nous sommes régalés avec leurs histoires et ceci à tous les sens du terme puisqu'il s'agissait d'histoires ayant pour thème la gourmandise….

Autour des sorcières...

Le Prix des Incorruptibles

La médiathèque propose aux enfants de participer à ce prix littéraire organisé au niveau national.

Chaque enfant lit 5 livres et choisit son préféré . Avant le vote, chacun est invité à donner son avis et ses critiques et à argumenter ses choix. Une bonne occasion pour discuter à bâtons rompus de littérature et de livres qu'on aime.

Avec les écoles

Chaque mardi après-midi, une classe se rend à la médiathèque pour participer à différentes activités autour du livre bien sûr.

Cette année, les Maternelles et Grandes Sections travailleront sur le thème du cirque (en relation avec leur projet scolaire).

Les CP découvriront plusieurs histoires de loups et les CE/CM se rendront compte de l'universalité des contes traditionnels à travers le monde.

D'autre part, en partenariat avec les autres écoles du canton, un rallye lecture est organisé. Tous les élèves proposeront des jeux autour des livres lus, et un grand jeu sera fabriqué à partir de leurs questions pour la rencontre de toutes les écoles en juin.

Fonctionnement de la médiathèque

Heures d'ouverture au public

- Mercredi de 10 h à 11 h 45
- Vendredi de 17 h à 18 h 45
- Samedi de 14 h à 16 h 30

Lieu

- Mairie de Mignovillard (porte d'entrée à droite)

Cotisations

- 5 € par an pour un enfant
- 10 € pour 2 enfants
- 12 € pour 3 enfants et plus

Les inscriptions se font sur place **à tout moment** de l'année.

Elles donnent droit au prêt de **10 livres, 6 revues et 2 documents** audiovisuels pour une durée de 3 semaines. La consultation sur place est **gratuite**.

Renseignements

- Anne Tarrius
- Tél. : 03 84 51 34 75 pendant les heures d'ouverture
- ou 03 84 51 35 70 en dehors des heures d'ouverture

Sur le web

Le fonds de la médiathèque peut être consulté dans ses locaux ou depuis votre domicile, sur le site :

www.plateaudenozeroy.fr /mediatheques

Cela permet d'une part de connaître l'intégralité du catalogue de la médiathèque, mais aussi de se renseigner sur la disponibilité des ouvrages.

Le Comité **des fêtes**

Le Comité des fêtes de Mignovillard a, cette année encore, été très actif, malgré l'absence du Réveillon pour l'année 2009.

- La **Soirée villageoise** – 30ème du nom ! – est toujours un rendez-vous très apprécié par la population.
- Compte tenu du temps très clément, le **loto des enfants** a connu une légère baisse, mais cela ne nous empêchera pas de le renouveler.
- Le **carnaval**, quant à lui, reste d'actualité. Il connaît un beau succès auprès des enfants, qui ont beaucoup d'imagination côté déguisements.
- Le **cross du Creux de l'Enfer**, le 1er mai, reste le grand événement du Comité des fêtes, organisé sous la responsabilité de Patrick Claudet.
- La **fête nationale** du 14 juillet, avec le défilé, les feux d'artifice et le bal populaire pour la population du secteur, est à poursuivre.

Le Cross du Creux de l'Enfer

- La **fondue géante** de mi-novembre, elle aussi, reçoit chaque année un bon accueil avec de nombreux convives et l'animation d'un orchestre très dynamique.
- Le **spectacle de Noël** reste un franc succès pour petits et grands.

Malheureusement, cette année, 3 de nos adhérents se sont désistés. L'ensemble des habitants sont les bienvenues pour **venir grossir nos rangs** et participer à l'animation du village.

Chacun peut participer selon son envie et sa disponibilité, à l'organisation d'une ou plusieurs manifestations.

Le carnaval

La Seigne des **Barbouillons**

Les principales activités de l'association ne varient guère d'une année à l'autre :

- Visites guidées des tourbières et lapiaz
- Participation aux pots d'accueil
- Balades à raquettes

Cette année a été particulièrement faste pour les **activités de plein air**. La neige des vacances de février a permis de faire de très belles sorties à raquettes.

L'été très clément nous a permis de faire de nombreuses visites guidées avec **une profusion de fleurs, puis de fruits**.

Les premiers visiteurs de l'été ont été des Belges : une quarantaine de personnes en mai, des gens passionnés de nature.

Hormis les visites du mercredi, qui s'adressent plutôt aux touristes, nous avons été plusieurs fois sollicités par des groupes de personnes de la région. Ces gens sont toujours surpris d'avoir d'aussi belles choses à voir près de chez eux, et dont ils ne soupçonnaient pas la présence.

Le nouvel aménagement de la tourbière de Frasne est très apprécié, d'autant que les traces du chantier ont pratiquement disparu.

A remarquer, un peu partout, un **manque d'eau** qui persiste d'année en année, et aussi, un peu partout, **des déchets jetés** dans la nature. Et c'est bien dommage !

René Nodin
Président de
« *La Seigne des Barbouillons* »

Les Sapeurs-Pompiers de Mignovillard

Force est de constater que le volume des interventions est en **constante augmentation**. L'année 2009, de plus, été fructueuse au niveau **des formations et des promotions** en grade pour le personnel du Centre.

Au cours de l'année, les Sapeurs-Pompiers du Centre d'incendie et de secours de Mignovillard ont effectué **30 interventions**, réparties ainsi : 7 pour *"assistance à personne"*, 4 pour *"accident de la circulation"*, 7 pour *"feu"*, 4 pour *"protection des biens"*, 3 pour *"destruction d'hyménoptères"* (guêpes), 5 pour diverses opérations.

Le Centre vient d'acquérir **un nouveau système de transmissions radio** pour les risques et les secours : *"Antarès"*. C'est une nouvelle ère pour les Sapeurs-Pompiers de Mignovillard. De plus, le Jura est l'un des 1ers départements en France à être équipé de ce matériel, qui va malheureusement en contradiction avec l'état des locaux du centre d'incendie et de secours. En effet, la caserne de Mignovillard est **un petit local exigu**, dans lequel les Sapeurs-Pompiers ne disposent que d'une petite salle, qui fait office de salle de transmissions, de vestiaire et de salle de réunion, et d'une remise dans laquelle le véhicule peut difficilement stationner, compte tenu du matériel déjà entreposé et de l'espace réduit. Un problème qui se devra d'être résolu dans les plus brefs délais, afin de préserver la qualité des interventions.

Personnel > 13 Sapeurs-Pompiers volontaires : 1 adjudant, 1 caporal-chef, 3 caporaux et 8 sapeurs. Le manque d'effectif se fait ressentir. Jeunes et moins jeunes sont les bienvenus pour s'investir.

Atelier d'arts plastiques du Club Unesco

Comme chaque année, tous les mardis soirs, le Club Unesco propose aux enfants du CE1 au CM2 scolarisés à Mignovillard, un atelier les initiant aux arts plastiques.

Cette année une vingtaine d'enfants sont inscrits et pourront ainsi découvrir des grands peintres ou des techniques artistiques particulières.

Le but de cet atelier est d'intéresser les enfants à toutes formes d'art. Ainsi, on pourra au cours de l'année s'inspirer de mosaïques romaines, d'un peintre impressionniste ou même de l'œuvre d'un architecte.

Pour cela, toutes sortes de matériaux sont utilisés : peinture bien sûr, mais aussi collages, papier déchiré, craie grasse, feutres… à chacun ensuite de laisser libre cours à son imagination !

Et pour garder un souvenir de chaque année, une petite brochure est réalisée, regroupant l'ensemble des dessins des artistes en herbe.

Au mois de juin, après un petit goûter convivial, chacun repart avec le livre des œuvres de l'année.

Le Club de la **Cordialité**

A : Allons-y, on y est bien.

B : "Belote". C'est le cri que l'on entend à la table n°2. Il est environ 16h10.

C : Club de la Cordialité.

D : Dépêchez-vous. Ne soyez pas en retard.

E : "Excuse" (table n°1, celle du tarot). C'est souvent ce qu'on y entend.

F : Faut surtout pas hésiter.

G : Gâteaux + café (les gâteaux… hummm) pour le goûter.

H : Hummm, les gâteaux. Re, par gourmandise.

I : Ici, tout le monde est accueillant.

J : jeudi, retenez bien : ça se passe le jeudi après-midi. Au fait, l'Ascension tombe également un jeudi, mais tout le monde sait ça.

K : Karaté, non pratiqué. S'adresser ailleurs. Activité "à l'étude" si plusieurs amateurs ou personnes intéressées par l'éducation de la volonté et de la maîtrise physique !

L : Laissez-vous aller vers le jeu de société qui vous tente, qui vous détend, qui vous intéresse le plus.

M : Mécontent, pas un seul membre.

N : Non, je vous assure que personne ne s'ennuie.

O : Opium refusé… comme toute drogue d'ailleurs.

P : Présidence. Sachez qu'elle est super, qu'elle est dévouée pour la vingtaine de membres.

Q : Quatorze heures précises, on ouvre les portes.

R : "Re-belote"… Là, on est passé à plus ou moins 16h12. Ah, j'allais oublier le fameux Rummikub proposé et accepté par 3 ou 4.
Remake (toutes proportions gardées) avec *Des chiffres et des lettres*, non, chiffres seulement pour révision de vos notions de calcul mental.

S : Scrabble, bien sûr passionnément, à la table n°3. Remake avec Des chiffres et des lettres, non, lettres uniquement ! Attention, attention à l'orthographe. Vérifications au dico.

T : Tarot. OK et à 3, à 4, à 5, selon les jours, selon le nombre de joueurs !

U : Un siège ou une chaise pour chacun, chacune. Pas d'inquiétude, personne ne reste debout.

V : Venez. Venez vite, si vous êtes intéressé et avant d'être centenaire. Oh ! Pardon pour ceux et celles qui se sentiraient visés puisque j'ajoute ici : centenaires acceptés.

W : WC… il faut bien en parler. Oui, il y en a et n'ayez aucune crainte à ce sujet.

X : Xénophobe, aucune.

Y : Y suis allé une première fois, y suis retourné, y retournerai encore. Yo-yo : vous pouvez bien sûr amener ce jouet.

Z : Zizanie… aucune !

Nous voici arrivés à la dernière lettre de l'alphabet. Avec "Z", qu'auriez-vous pris, à ma place ? Vous avez une petite idée ? Eh bien, venez en parler au Club.

Décidez-vous ! Et pour rappel : **le jeudi, à 14h, au presbytère**. La salle est chauffée, pour les frileux.

Un adhérent récent

La gym : tous en forme !

Comme tous les ans, la section Gym a repris son activité :

- Tous les **lundis**, de 20h à 21h
- Tous les **jeudis**, deux séances : de 19h15 à 20h15 et de 20h15 à 21h15

Ceci permet aux adhérents de se maintenir en forme.

Nous serions très heureux si de nouvelles personnes venaient grossir les deux groupes.

Les cours du lundi sont assurés par Jeannine Vernerey et ceux du jeudi, par Honorine Henriet, diplômée d'Etat.

Le bulletin paroissial…

Si aujourd'hui le bulletin paroissial que nous recevons regroupe toutes les paroisses du secteur de Champagnole, il n'en a pas toujours été de même.

A la fin du 19ème siècle, les paroissiens recevaient *« La Voix de Notre Dame de Mièges »*. Notre paroisse de Mignovillard (qui comprenait alors Mignovillard, Froidefontaine et Petit-Villard) s'est dotée d'un bulletin en décembre 1901 composé de quatre pages encartant le bulletin de Mièges.

Le curé de l'époque (l'Abbé Vincent) relatait la vie paroissiale, annonçait les cérémonies, donnait des conseils *« de bons parents »* et publiait baptêmes, mariages, décès et… notes de catéchisme.

L'année 1901 avait vue 25 baptêmes, 9 mariages et 20 décès, les meilleurs au catéchisme étant Eugène Chauvin, Joseph Vacelet, Alice Dupoirier, Louis Vuillermot et Bernadette Rousseaux.

Voici la transcription de quelques articles représentatifs parus entre ce numéro 1 et le numéro d'août 1914, la parution étant suspendue pour cause de guerre jusqu'en janvier 1916.

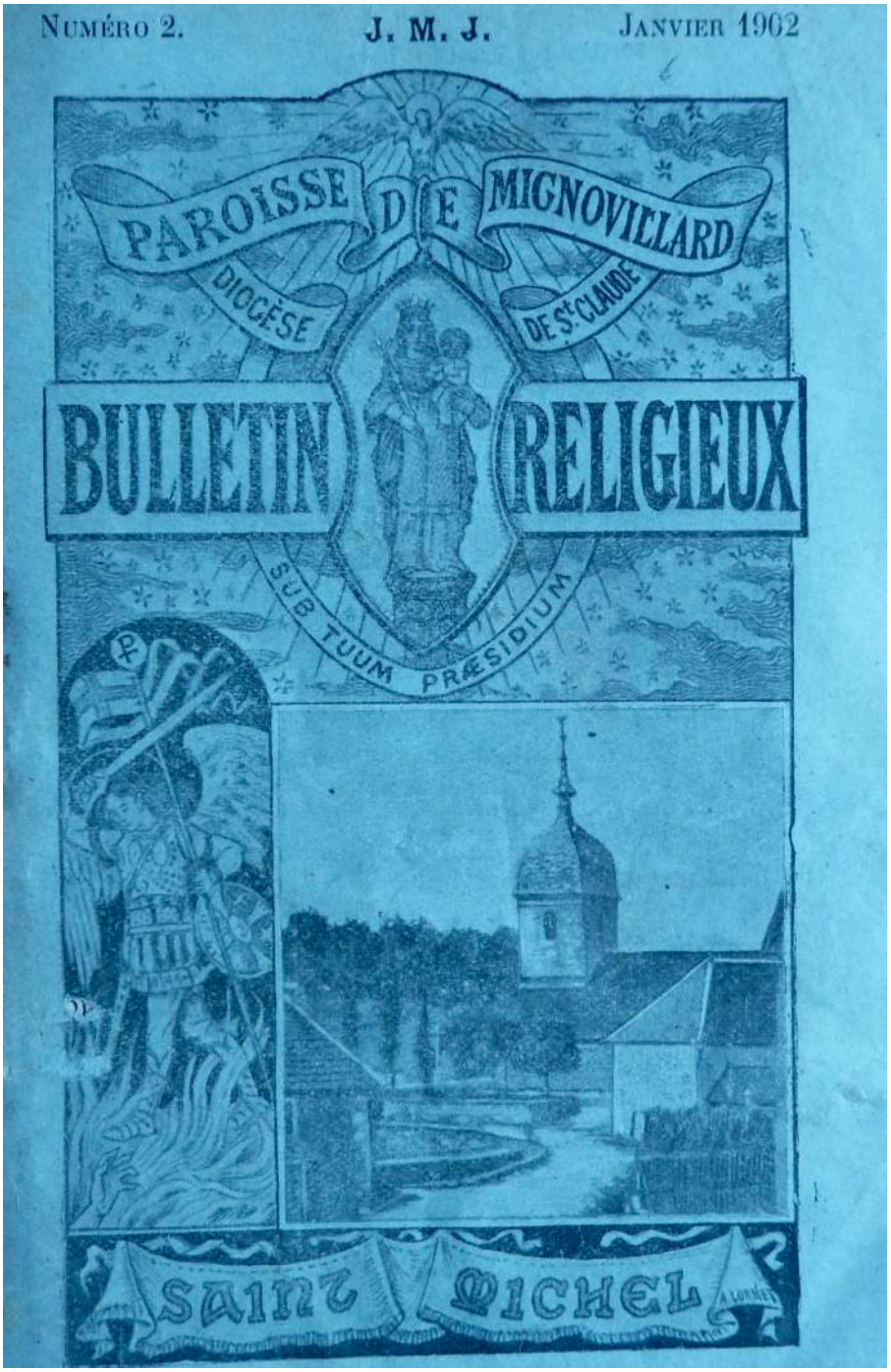

JANVIER 1902
Pèlerinage de jeunes à Mièges

Conscrits, partants et rentrants du service militaire se pressaient le jeudi 07 novembre dans la Sainte chapelle. Pour leur bon souvenir et pour l'édification de leurs parents comme de toute la paroisse voici leurs noms :

Conscrits : Honorat Courvoisier, Léon Gibert, Jules Girod, Henri Grand, Francis Serrette, Paul Serrette.

Partants : Louis Baud, Henri Bailly, Henri Courdier, Camille Curlier, Louis David, Francis Mivelle.

Rentrants : Adolphe Girod, Joseph Rousseaux.

MARS 1903
La question

Les étrangers qui visitent notre église, après avoir admiré sa beauté et ses richesses cherchent du regard, à la tribune ou au chœur, un instrument de musique correspondant à ce grand vaisseau et ils disent étonnés « une chose manque à cette église, quel dommage. »

Notre église restera-t-elle privée d'un instrument si nécessaire aux cérémonies ? Faudra-t-il encore qu'elle se serve d'un instrument d'emprunt

quand pour les grandes fêtes la musique voudra se mêler à nos chants ? Aux paroissiens de répondre.

AVRIL 1903
La réponse

Le simple appel a été compris, les cœurs se sont ouverts et moins de 15 jours après mon appel, malgré quelque opposition qu'on pouvait prévoir, une somme de 1 200 francs était recueillie et assurait le succès de cette bonne œuvre.

Ne nommons personne mais tous seront inscrits comme bienfaiteurs aux archives paroissiales.

SEPTEMBRE 1904
Les moissons

Voici les moissons terminées. On ne se rappelle pas, de mémoire d'homme, les avoir vues entièrement terminées avant le 15 août. C'est le résultat des chaleurs exceptionnelles qui nous accablent depuis 3 mois.

Nous désirons la pluie pour les prairies et les récoltes d'automne ? Nous avons un précieux moyen de l'obtenir en assistant bien à la messe qui se chante chaque jeudi pour obtenir un temps favorable aux fruits de la terre.

FÉVRIER 1905
Le premier janvier

Le dimanche 1er janvier, les offices ont été moins suivis qu'à l'ordinaire. Il est vrai que le début d'année a coïncidé avec un froid exceptionnel.

A 9 heures du matin, le thermomètre marquait encore -18°, le lendemain on parle même de quelques oreilles gelées par la bise.

OCTOBRE 1906
La procession

Sur le désir exprimé par plusieurs personnes, une procession a été faite le dimanche 2 septembre après les vêpres à l'oratoire de Notre Dame du Môru, pour demander la cessation de la sécheresse.

Quoi qu'organisée à la dernière minute, elle a été relativement nombreuse : 226 personnes dont 87 hommes y ont pris part *(noter la précision du compte)*.

La Sainte Vierge n'a pas jugé à propos de nous envoyer la pluie avant le 14 septembre. Mais nous savons que si parfois le ciel ne nous accorde pas de suite ce que nous lui demandons, il nous donne d'autres faveurs plus précieuses.

JUILLET 1907
La Fête Dieu

Les impies qui nous gouvernent avaient fixés au premier dimanche de la Fête Dieu, à l'heure de la messe, le concours agricole du canton. C'était fait à dessein.

Notre population si chrétienne l'a bien compris. Ceux qui sont allés demander une prime pour avoir déserté les offices ont été rares dans notre paroisse et dans le canton. Aussi le concours n'a pas eu son succès habituel.

OCTOBRE 1908
Les manœuvres

A l'occasion des manœuvres de brigade, qui ont eu lieu dans notre canton du 13 au 16 septembre, environ 2000 soldats d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie ont stationné et couché dans la paroisse le 15.

Les connaisseurs ont pu goûter l'excellente musique du 60ème de ligne qui a donné un concert sur la place. La population des trois villages s'est montrée très hospitalière pour nos petits soldats, qui garderons un bon souvenir de leur passage dans nos montagnes.

MARS 1911
La porte de l'église

La porte principale de l'église qui avait fléchi et depuis longtemps ne fermait plus, a été réparée. Les nombreuses vitres cassées des vitraux ont été remplacées, les bas des châssis des vitraux qui étaient dégarnis et laissaient passer l'air ont été cimentés, une double porte qui fait tambour avec la porte principale a été placée.

Toutes ces améliorations ont été faites avant la venue de la saison froide. La caisse paroissiale, dont le produit de la location des bancs est le principal et presque l'unique revenu, se trouvant complètement vide au 31 décembre 1910, j'ai pris 150 francs dans le produit du nécrologe pour payer la double porte.

Bernard COURTOIS

Les infos municipales

ARRIVÉES ET DÉPARTS DES HABITANTS DE LA COMMUNE

La municipalité demande aux nouveaux habitants, ainsi qu'à ceux qui quittent la commune, de bien vouloir le signaler en mairie afin de faciliter le travail administratif et d'éviter les courriers inutiles.

PHOTOCOPIES

La mairie assure le service des photocopies au prix de 0,20 €/copie A4 et 0,30 €/copie A3, en petites quantités. Par contre, le service de télécopie n'est pas assuré.

ELAGAGE

Conformément à la législation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et que les branches ne touchent pas les câbles électriques ou téléphoniques.

Dans tous les cas, les végétaux **ne doivent pas dépasser la limite séparative** des propriétés.

ENTRETIEN DES JARDINS

Suite à la décision du Conseil municipal du 8 juin 2009, l'utilisation des tondeuses est désormais autorisée **les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h**.

Par ailleurs, il rappelé qu'il est **interdit de brûler les herbes** dans les jardins.

Horaires d'ouverture du Secrétariat de Mairie

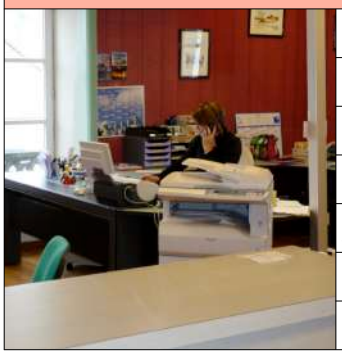

	Matin	Après-midi
Lundi	9h à 12h	14h à 17h30
Mardi	9h à 12h	14h à 17h30
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h à 12h	14h à 17h30
Vendredi	9h à 12h	14h à 17h30
Samedi	Permanence	Fermé

Tél. : 03 84 51 31 02 / Fax : 03 84 51 33 03 / **mairie@mignovillard.fr**

NOS AMIS LES CHIENS

Les propriétaires de chiens :

- ne doivent pas les laisser errer sur la voie publique
- sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage (aboiements intempestifs)
- doivent veiller à ce que les chiens ne souillent pas la voie publique et les massifs de fleurs.

ENTREPÔT DE BOIS OU DE MATÉRIEL SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les personnes qui ont du bois ou du matériel entreposé sur le domaine public sont priées de bien vouloir l'enlever très rapidement, sachant qu'en ce qui concerne le dépôt de bois, un endroit est réservé à cet effet rue de Mouthe et au Rechaud.

Tout n'est pas enlevé actuellement, bien qu'il reste des places aux endroits réservés. **Des sanctions seront prises si ces bois ou matériels ne sont pas enlevés.**

Agence postale communale

Horaires d'ouverture

- Du lundi au samedi : 9h30 à 12h

Levée du courrier

- Du lundi au vendredi : **14h45**
- Samedi : 12h

Téléphone : 03 84 51 30 78

Le bois peut être déposé r. de Mouthe

Les tarifs municipaux

- **CONCESSION CIMETIÈRE** : 47,10 €/mètre carré
- **COLOMBARIUM** : 628,10 €
- **DROIT DE PLACE** : 7,85 €/semaine
- **VENTE AU DÉBALLAGE** : 23,60 €
- **PHOTOCOPIES A4** : 0,20 €/copie
- **PHOTOCOPIES A3** : 0,30 €/copie
- **DÉNEIGEMENT** : 5 €/passage sur chemin privé
  (après signature d'une convention avec la commune)

Gratuité !

L'utilisation des terrains de tennis et de foot synthétique est **gratuite pour tous**, suite à la décision du Conseil municipal du 5 mai 2008.

Le respect des installations est bien entendu demandé à chacun.

Tarifs de la salle des sports en 2010

- Manifestations non sportives organisées par des associations communales et cantonales :
  - à but non lucratif ..... 175,87 €
  - à but lucratif ..... 250,00 €
- Caution à verser à la réservation ..... 160,12 €
- Manifestations et compétitions sportives (avec caution de 160,12 € et rangement des accessoires) ..... gratuit
- Education physique des élèves du primaire ..... gratuit
- Carte annuelle enfant (1er et 2ème) jusqu'à 18 ans ..... 7,87 €
- Carte annuelle enfant (3ème et +) ..... 4,20 €
- Tarif horaire d'utilisation (hab. de la commune) ..... 5,25 €
- Tarif horaire d'utilisation (hab. du canton) ..... 7,87 €
- Carte familiale annuelle pour les résidents ..... 32,02 €
- Carte annuelle adulte de la commune ..... 15,75 €
- Carte gîtes ..... 96,07 €

Tarifs de la salle des fêtes en 2010

	Habitants de la commune	Prix	Personnes extérieures à la commune	Prix
Salle du 3ème âge*	Enterrement	15,75 €		
	1 jour avec vaisselle, sans cuisine	24,15 €		
	1 jour sans cuisine	15,75 €	1 jour sans cuisine	18,90 €
	1 jour avec cuisine et vaisselle	39,90 €	1 jour avec cuisine et vaisselle	48,30 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	64,05 €	Week-end avec cuisine et vaisselle	76,65 €
	Ass. générale, conférence sans repas		Ass. générale, conférence sans repas	15,75 €
	Caution	160,00 €	Caution	160,00 €
Grande salle	Enterrement	31,50 €		
	1 jour sans cuisine	48,30 €	1 jour sans cuisine	57,75 €
	1 jour, avec cuisine et vaisselle	128,10 €	1 jour avec cuisine et vaisselle	153,30 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	176,40 €	Week-end avec cuisine et vaisselle	211,05 €
	Ass. générale, conférence sans repas		Ass. générale, conférence sans repas	31,50 €
	Caution	320,00 €	Caution	320,00 €
Bâtiment complet	1 jour avec cuisine et vaisselle	176,40 €	1 jour avec cuisine et vaisselle	211,05 €
	Week-end avec cuisine et vaisselle	240,45 €	Week-end avec cuisine et vaisselle	287,70 €
	Caution	480,00 €	Caution	480,00 €

*** Pendant l'utilisation de la salle du 3ème âge comme salle de classe, le Conseil municipal a décidé le 4 août 2008 de louer, en remplacement, la grande salle aux tarifs de la salle du rez-de-chaussée pour les groupes de moins de 40 personnes.**

- A la réservation, versement d'arrhes représentant 20 % du prix de la location.
- Tout article de vaisselle, matériel ou mobilier cassé, détérioré ou manquant sera facturé à l'utilisateur.
- Pour les associations locales : utilisation gratuite de chaque salle une fois par an, ensuite le tarif en vigueur sera appliqué.
- Lors de l'utilisation gratuite, les associations auront la possibilité de prendre en charge le nettoyage. Sinon, il sera demandé 24,15 € pour la salle du 3ème âge et 39,90 € pour la grande salle.

Les formalités **administratives**

Afin de faciliter vos démarches au quotidien, vous trouverez ci-dessous les principales formalités administratives de la vie courante, avec les pièces à fournir et le lieu où s'adresser. Retrouverez aussi ces informations sur **mignovillard.fr** !

COPIES OU EXTRAITS D'ACTE DE NAISSANCE

- Où s'adresser : à la mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès
- Pièces à fournir : une enveloppe timbrée pour le retour du document

DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

- Où s'adresser : à la mairie du lieu de mariage
- Pièces à fournir : présenter l'ancien livret ou l'imprimé de demande de duplicata avec la composition de la famille

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

- Où s'adresser : à la mairie du domicile
- Pièces à fournir : 2 photos, un extrait d'acte de naissance (sauf pour un renouvellement), l'ancienne carte ou l'attestation de perte, 1 justificatif de domicile et le livret de famille (+ l'attestation sur l'honneur de domicile, par les parents des mineurs)

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE
(durée de validité de 10 ans)

- Où s'adresser : dossier à retirer à la maire mais à déposer dans les mairies qui délivrent ces nouveaux passeports (Champagnole, Lons-le-Saunier, Arbois…)
- Pièces à fournir : 2 photos, un extrait d'acte de naissance, l'ancien passeport, un justificatif de domicile, la carte d'identité, un timbre fiscal *(adultes : 88 € / 44 € : enfants de + de 15 ans / 19 € : enfants de - de 15 ans)*

MARIAGE

- Où s'adresser : dossier à remplir en mairie
- Pièces à fournir : un extrait d'acte de naissance des 2 futurs époux

PACS
(Pacte civil de solidarité)

- Où s'adresser : au Tribunal d'instance

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE

- Où s'adresser : au Greffe du Tribunal d'instance

EXTRAIT DU CASIER JUDICIAIRE

- Où s'adresser : au centre "Casier judiciaire national" de Nantes
  107 rue du Landreau
  44 079 Nantes cedex 1
  ou sur www.cjn.justice.gouv.fr

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE
(pour les mineurs sans passeport personnel)

- Où s'adresser : à la mairie du lieu de résidence
- Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport du parent, livret de famille, carte d'identité du mineur, justificatif de domicile récent

Service public

Allô Service public ? La première réponse à vos questions administratives !

Vous avez accès à un dispositif de renseignement interministériel à partir d'**un numéro unique : le 39 39**.

Vous pouvez obtenir des informations sur **vos droits**, sur les démarches à accomplir et sur les obligations à respecter dans tous les domaines de votre vie quotidienne : formalités administratives, travail, emploi, famille, logement, santé, éducation…

39 39
du lundi au vendredi, de 8h à 20h
le samedi, de 8h30 à 18h

Et **sur le web**, orientez-vous et retrouvez des réponses claires à vos questions, 24h/25 et 7j/7 sur le portail de l'administration française :

www.service-public.fr

Où va quoi ?

le tri
SYDOM du Jura

EN VRAC DANS LE BAC BLEU

Bouteilles, flacons avec bouchons vissés dessus, sacs et films

Briques alimentaires cartonnettes, boîtes d'œufs

Emballages métalliques : aérosols, canettes aluminium, boîtes de conserve

Journaux, revues, magazines, papier

EN SAC DANS LE BAC GRIS

Pots de yaourt, de crème et barquettes en plastique et polystyrène

Emballages gras et sales

Couches lingettes essuie-tout

Déchets d'hygiène

Restes de repas

À EMPORTER AU COMPOSTEUR

Épluchures de fruits et légumes

Marc de café et son filtre, sachets de thé, essuie-tout

Feuilles mortes et fleurs fanées, taille de haies, petits branchages, tonte de pelouse

Cendres, sciure et copeaux de bois

À EMPORTER À LA DÉCHÈTERIE

Déchets d'équipement électriques et électroniques

Éclairage

Gros cartons

Déchets verts

Piles et batteries

Toxiques, huiles usagées et pots de peinture

Matelas, literie

Jouets cassés

Gravats

Pneus
(Se renseigner avant)

Gros plastiques et polystyrène

À EMPORTER AUX CONTENEURS À PAPIER

Papiers journaux et magazines

À EMPORTER AUX CONTENEURS À VERRE

Bouteilles, bocaux et pots en verre

Des conteneurs pour récupérer vos textiles usagés sont à votre disposition dans les déchèteries et à proximité de certains conteneurs à verre.

Souvenez-vous : le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas !!!

N° Vert 0 800 19 20 87

www.letri.com

ECO EMBALLAGES · ADEME · Jura CONSEIL GENERAL · adelphe · Eco-systèmes

Trier et réduire nos déchets

DÉCHETS MÉNAGERS

Le ramassage des déchets ménagers a lieu :

tous les mardis, dès 6 heures, au porte à porte.

Les habitants sont donc invités à sortir leur bac gris au plus près de la rue, la veille au soir.

Les déchets, collectés par l'entreprise Dole, sont transportés au quai de transfert du SYDOM, à Champagnole pour être ensuite incinérés à l'usine de Lons-le-Saunier.

A noter : des containers sont mis à la disposition des vacanciers et des propriétaires d'hébergements touristiques à l'atelier communal, sur la zone artisanale, rue de Nozeroy. Merci de ne pas déposer ces déchets dans les poubelles de la salle des fêtes.

Que peut-on déposer dans le bac gris ?

Tous les déchets ménagers non recyclables et non compostables. (cf. Fiche pratique *"Où va quoi ?"*, p. 45 et sur **mignovillard.fr**)

DÉCHETS RECYCLABLES

Le ramassage des déchets recyclables (bacs bleus) a lieu :

les jeudis des semaines paires
(donc un jeudi sur 2)
dès 6 heures, au porte à porte.

Lorsque le jeudi est férié (Ascension, par exemple), le ramassage se fait le lendemain.

Ces déchets sont conduits au quai de transfert du SYDOM, à Champagnole. Ils sont ensuite triés manuellement et mécaniquement à Jura Tri, par l'ALCG (Association de lutte contre le gaspillage) à Lons-le-Saunier.

Que peut-on déposer dans le bac bleu ?

A déposer en vrac, et pas en sac : bouteilles et flacons en plastique avec leur bouchon, magazines, journaux, cartons d'emballage, briques alimentaires, emballages métalliques (cf. Fiche pratique *"Où va quoi ?"*, p. 45 et sur **mignovillard.fr**)

VERRE

Le ramassage du verre est réalisé par les employés communaux :

le premier mardi de chaque mois, à partir de 8 heures.

Le coût de ce service municipal n'est pas facturé individuellement à chaque foyer mais est intégré au budget général de la commune.

Par ailleurs, le verre peut être apporté à la déchetterie durant les heures d'ouverture.

ENCOMBRANTS

L'*Association de lutte contre le gaspillage*, basée à Poligny, collecte les encombrants et recyclables, afin de les trier et les valoriser, dans une démarche d'insertion sociale.

- Tournées dans la commune : **jeudi 15 janvier, jeudi 28 mai et mercredi 9 septembre**
- Tournées au Sillet (avec La Baroche) : **mardi 6 janvier, mercredi 3 juin, jeudi 15 octobre**

LA DÉCHETTERIE

La commune dispose, sur son territoire, de la seule déchetterie intercommunale avec gardiennage, pour l'ensemble des habitants du Plateau.

Horaires d'ouverture

- Lundi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h
- Mercredi : 14 h à 17 h
- Samedi : 8 h à 12 h

Que peut-on déposer ?

Encombrants (électroménagers...), cartons, toxiques (prod. de nettoyage, peintures, solvants, aérosols, batteries...), huiles (cuisine, vidange).

Il est demandé à chacun de **respecter les horaires d'ouverture** et de **ne pas déposer de déchets devant la porte**, sous peine de poursuites.

LE DÉPÔT COMMUNAL

Le dépôt communal, situé avant Le Lancier, est destiné **uniquement aux habitants de la commune**. Peuvent y être déposés, dans le respect des consignes : gravas, déchets verts, déchets bois.

Il est ouvert au public **tous les samedis, de 8 h à 19 h**. Les autres jours de la semaine, il faut demander les **clés au secrétariat** de mairie.

Contrôles

Le SYDOM du Jura contrôle régulièrement nos bacs et veille sur la qualité du tri que nous effectuons. Le coût du traitement des déchets en dépend.

Soyons vigilants et solidaires : plus on trie, moins on paie !

Renseignements, réclamations, exonérations

- C'est la Communauté de communes du Plateau de Nozeroy qui est compétente pour toutes les questions concernant la gestion des déchets. Pour tout renseignement, on peut joindre la CCPN au **03 84 51 19 78**.
- Pour bénéficier des exonérations (élèves internes, étudiants…), il faut fournir un justificatif *(à la mairie)*.
- Pour les naissances et les décès, les semestres incomplets sont exonérés en totalité.

Des conseils pour **réduire nos déchets**

L'étang

La Mairie fleurie

La croix du Centenaire à Essavilly

Le Cross du 1er mai

Les fleurs de l'église

Les feux du 14 juillet